



# L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES TRANSFERTS MONÉTAIRES HUMANITAIRES

## RÉSULTATS HUMANITAIRES

Avril 2020

# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Acknowledgements</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Résumé</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1 La logique du rapport</b>   | <b>7</b>  |
| <b>2 Vue d'ensemble : état des connaissances sur l'association de la protection sociale et des transferts monétaires humanitaires</b>                        | <b>8</b>  |
| 2.1 Les concepts clés  | 8         |
| 2.2 Principaux moteurs et évolution des arguments en faveur de l'association de la protection sociale et des transferts monétaires                           | 10        |
| 2.3 Association de la protection sociale et des transferts monétaires humanitaires – Contextes nationaux   | 12        |
| 2.4 Quelques considérations sur la politique et la programmation   | 17        |
| 2.4.1 Les cadres légaux et politiques  | 18        |
| 2.4.2 Gouvernance et coordination  | 18        |
| 2.4.3 Gestion des informations et protection des données   | 19        |
| 2.4.4 Mécanismes de distribution, modalités et complémentarité   | 20        |
| 2.4.5 Couverture, admissibilité et critères de ciblage   | 20        |
| 2.4.6 Définir le type, le niveau, la fréquence et la durée des transferts  | 21        |
| 2.4.7 Alerte précoce, action précoce et financement basé sur les prévisions  | 22        |
| 2.4.8 Hiérarchisation des risques et financement des risques de catastrophe  | 22        |
| 2.5 Quelques réflexions  | 23        |
| 2.5.1 L'économie politique   | 23        |
| 2.5.2 Clarifier les objectifs des différents acteurs et actrices   | 24        |
| 2.5.3 Le genre   | 25        |
| 2.5.4 L'âge et le handicap   | 26        |
| 2.5.5 Transformation et protection   | 26        |
| <b>3 Conclusion</b>  | <b>27</b> |
| <b>4 Annexes</b>   | <b>28</b> |
| Annexe I – Objectifs, portée et priorité de la consultation (selon les termes de référence)  | 28        |
| Annexe II – Liste des abréviations   | 29        |
| Annexe III – Glossaire   | 30        |
| Annexe IV – Liste de contacts pour les entretiens avec des informateurs/trices clés  | 32        |
| Annexe V – Engagements envers l'association des transferts monétaires humanitaires et de la protection sociale dans les accords multilatéraux de haut niveau | 33        |
| Annexe VI – Visualisation décomposée/visualisation basée sur la typologie du contexte national   | 34        |
| Annexe VII – Protection ou protection sociale ?  | 36        |
| Annexe VIII – Ressources importantes   | 38        |
| Annexe IX – Bibliographie  | 43        |



DOCUMENT D'INFORMATION DE HAUT NIVEAU

# L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES TRANSFERTS MONÉTAIRES HUMANITAIRES

## RÉSULTATS HUMANITAIRES

Avril 2020

Daniel Longhurst, Paul Harvey, Rachel Sabates-Wheeler,  
et Rachel Slater



## REMERCIEMENTS

Ce rapport a été commandité par le Cash Learning Partnership (CaLP) et a été financé par le Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères.

L'enquête a été développée par une équipe d'Humanitarian Outcomes composée de Daniel Longhurst, Paul Harvey, Rachel Slater et Rachel Sabates-Wheeler, avec le soutien de l'équipe CaLP, composée de Julie Lawson-McDowall, Martin Pittman et Ruth McCormack, et de Gabrielle Smith (consultante indépendante). L'objectif de ce rapport était de développer un document d'information de haut niveau sur l'association des transferts monétaires humanitaires et de la protection sociale, en fournissant un résumé concis des discussions et une vue d'ensemble exhaustive des concepts clés et principaux moteurs, ainsi que des contextes nationaux et des considérations sur la politique et la programmation. Nous remercions les informateurs et informatrices clés et les personnes ayant participé à l'enquête d'avoir consacré du temps à partager leurs idées et leurs expériences avec nous pour nous permettre de développer le présent rapport.

## RÉSUMÉ

De plus en plus de voix s'élèvent pour affirmer la nécessité de renforcer les liens entre la protection sociale et les transferts monétaires humanitaires. Les travaux à ce sujet sont également de plus en plus nombreux. Ce document d'information conçu pour le CaLP s'appuie sur une revue documentaire, une enquête et des entretiens. Il doit contribuer à façonner l'approche globale du CaLP dans ce domaine et, dans un second temps, ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique. Nous examinons les différents contextes dans lesquels des tentatives sont effectuées pour associer la protection sociale aux transferts monétaires humanitaires, les bonnes pratiques qui émergent de ces contextes et la complexité des opérations dans des contextes de crise. La seconde partie du présent document, interne au CaLP, fournit des recommandations sur le renforcement des capacités dans ce domaine.

## POUR LE RENFORCEMENT DES LIENS

De nombreuses raisons rendent intéressante l'association de la protection sociale et des transferts monétaires. Elle améliore par exemple l'exhaustivité, la couverture et la pertinence des systèmes et programmes de protection sociale. Des systèmes de protection sociale plus forts pourraient offrir une aide plus efficace aux personnes en situation de crise, aider les personnes à devenir plus résilientes aux chocs et réduire les besoins d'aide humanitaire. En retour, cela peut contribuer à la construction des États, renforcer le contrat social et stabiliser les États. Cela peut également faciliter l'adaptation de l'aide humanitaire dans les crises prolongées pour favoriser l'émergence de systèmes de protection sociale. Toutefois, les données probantes sur ces effets sont rares.

Des changements sont assurément nécessaires étant donné que fournir une assistance sociale en période de crise est extrêmement difficile. Trop de personnes ayant besoin d'aide n'en reçoivent pas, ou bénéficient d'une aide peu fiable ou irrégulière. Cette situation s'explique par de nombreux facteurs : l'insuffisance des fonds dans de nombreux contextes, l'inopportunité d'utiliser l'aide humanitaire *en lieu et place d'une assistance sociale officielle* pour répondre aux besoins chroniques dans le cas des crises prolongées, le peu de fonds affectés au développement dans les contextes fragiles et les multiples types d'exclusion auxquelles font face les personnes vulnérables. De plus, la façon dont les acteurs et actrices des secteurs de l'humanitaire et du développement doivent permettre l'appropriation nationale tout en respectant les principes humanitaires et en reconnaissant les limites des États est souvent floue.

Les conditions sont devenues plus propices au renforcement des liens entre la protection sociale et les transferts monétaires grâce à l'émergence d'objectifs mondiaux et nationaux de plus en plus similaires, un chevauchement clair des populations cibles, des modalités communes (en particulier les transferts monétaires) et la couverture grandissante des programmes de protection sociale. L'une des faiblesses de la littérature sur les liens entre la protection sociale et les transferts monétaires résidait dans le fait que les arguments théoriques en faveur du renforcement de ces liens étaient clairs, mais les exemples pratiques peu nombreux. Cela n'est plus le cas du fait que nous pouvons aujourd'hui tirer des enseignements d'exemples plus nombreux et variés, issus d'endroits très divers comme les Caraïbes, le Sahel, la Turquie, le Yémen et les Philippines.

## LES CADRES ET LA THÉORIE

Deux principaux cadres orientent les travaux dans ce domaine. Premièrement, le cadre de la protection sociale adaptative (ASP, Adaptive Social Protection) étudie la façon dont les liens entre la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et la protection sociale peuvent réduire l'impact des chocs et des facteurs de stress sur les moyens de subsistance des personnes et renforcer leur résilience. Deuxièmement, le concept de protection sociale réactive aux chocs (SRSP, Shock-Responsive Social Protection) offre un cadre et une typologie pour examiner en détail les différentes façons dont la protection sociale et les transferts monétaires peuvent être associés par le biais de différentes catégories : expansions verticale et horizontale, ancrage sur un système existant, alignement et modification du système. Afin d'essayer de faire progresser la programmation et d'identifier les lacunes et les risques, nous nous éloignons ici des catégories et examinons la manière dont les cadres ont été appliqués sur le plan opérationnel dans différents contextes.

Le débat sur l'association de la protection sociale et des transferts monétaires s'inscrit dans la discussion plus vaste et durable sur les manières de rapprocher les secteurs de l'aide humanitaire et du développement. La terminologie de ce débat a couvert de nombreux concepts : l'association de l'aide et du développement, les concepts de continuum et de résilience et, plus récemment, l'approche en nexus. Mais des voix ont invité à une meilleure coopération entre les acteurs et actrices internationaux/ales des secteurs de l'humanitaire et du développement, les pays touchés par une catastrophe et la société civile. L'un des problèmes fondamentaux de ce long débat est que ses participant-e-s ont tendance à partir du principe que le renforcement de ces liens est toujours réalisable et approprié à toutes les parties, si tant est qu'un concept et des solutions techniques appropriés puissent être élaborés. Toutefois, si tel est le cas, la littérature n'explique pas pourquoi il est si difficile de renforcer ces liens dans la pratique et a tendance à omettre les différences fondamentales de principes, d'approches et de méthodes de travail des différentes parties prenantes, qui compliquent le renforcement de ces liens.

Dans la présente discussion, l'une des différences les plus claires réside dans la divergence de points de vue à propos du rôle de l'État. La principale fonction de la protection sociale est d'aider les États à offrir une assistance sociale et d'autres formes d'aide à leurs citoyen-ne-s dans le cadre d'un contrat social plus vaste. Pourtant, l'action humanitaire a eu tendance à exiger l'observation d'une certaine distance critique envers les États pour respecter les principes humanitaires et faire office de mécanisme de dernier recours lors des crises où l'État est dépassé ou complice, ou encore lorsqu'il n'exerce pas un plein contrôle sur son territoire. Cela engendre des problèmes divergents et d'une égale importance concernant la coordination, les sources de financement, les outils techniques, les accords de partenariat et d'autres sujets.

## CONSTATS : LA NÉCESSITÉ DE FAIRE PREUVE DE PRUDENCE ET L'INCIDENCE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Dans le présent document, notre argument général consiste à dire que si l'association de la protection sociale et des transferts monétaires est prometteuse et a donné lieu à des innovations intéressantes au sein des programmes, il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande prudence en arrêtant de partir du principe qu'elle est adaptée à tous les contextes. Les acteurs et actrices doivent prendre des décisions plus nuancées sur le renforcement des liens entre la protection sociale et les transferts monétaires en se posant différentes questions : ce renforcement est-il souhaitable ? De quelle manière et dans quelles circonstances doit-il être effectué ? Quelles seront les conséquences sur l'équilibre entre les instruments humanitaires et de développement en divers endroits ?

Toutes ces interrogations s'appliquent également aux besoins de formation et de renforcement des capacités. Jusqu'à présent, ce sujet a été en grande partie considéré d'un point de vue technique : il est nécessaire de former les acteurs et actrices de la protection sociale à davantage prendre en compte les risques et planifier les crises, et les acteurs et actrices du secteur humanitaire à être attentifs/ves aux possibilités d'œuvrer pour une assistance sociale à plus long terme. Dans ce document d'information, nous examinons quelques difficultés d'ordre technique et des propositions de solutions. Elles incluent les instruments juridiques et politiques et les mécanismes de gouvernance et de coordination, le débat actuel et passionné sur les méthodologies de ciblage, les difficultés liées à la protection des données découlant de l'harmonisation des systèmes de gestion des informations, les nouvelles opportunités de gestion et de financement des risques, et l'association de la préparation et de l'alerte et de l'action précoces, par exemple par le biais d'approches basées sur des prévisions. Nous examinons également la possibilité de tenir plus fortement compte de la dimension de genre dans les programmes, par exemple en créant des liens avec d'autres secteurs et services dans les programmes complémentaires qui associent des services de transferts monétaires et d'autres types d'aide.

Toutefois, certaines difficultés liées à la décision d'associer ou non la protection sociale et les transferts monétaires, et aux méthodes pour y parvenir, ne peuvent pas être résolues par une solution technique. Aucune formation ne saurait donner de solution toute faite pour chaque cas. Les acteurs et actrices du secteur doivent donc disposer des cadres logiques éthiques, de la perspicacité politique et des compétences analytiques nécessaires à la gestion des dilemmes et à la prise de décisions éclairées sur la marche à suivre. Voici quelques exemples de questions peu abordées dans la littérature existante et les formations du secteur humanitaire :

- Comment les acteurs et actrices humanitaires doivent-ils gérer les tensions entre les principes ? L'assistance sociale peut-elle et doit-elle être neutre, impartiale et indépendante dans les contextes de conflits ? Les acteurs et actrices humanitaires peuvent-ils respecter leur engagement envers les principes humanitaires lorsqu'elles/ils travaillent avec les structures d'assistance sociale gouvernementales ?
- Est-il possible d'associer protection sociale et transferts monétaires humanitaires dans les lieux qui échappent au contrôle des gouvernements ? Cela impliquerait-il pour les acteurs et actrices humanitaires internationaux/ales de travailler avec des groupes armés rebelles et non étatiques ? Est-ce faisable, compte tenu des législations antiterroristes en vigueur ? Quelles sont les responsabilités des gouvernements en matière de bien-être des citoyen-ne-s dans les régions qui échappent à leur contrôle ?
- La politique d'expansion dans les contextes incluant des réfugié-e-s. Les organisations humanitaires peuvent-elles et doivent-elles convaincre les États d'intégrer les réfugié-e-s aux systèmes nationaux, et les assister dans une telle voie ? Inversement, comment les États décident-ils s'il y a lieu d'assouplir les règles d'intégration sans prendre d'engagements trop importants ?

De ce fait, nous suggérons d'axer le renforcement des capacités sur le développement de compétences générales (en plus des compétences techniques) nécessaires à la gestion des dilemmes et à la prise de décisions réfléchies et souvent stratégiques dans le cadre de l'élaboration d'approches de la protection sociale spécifiques au contexte en situation de crise. Il s'agit par exemple d'offrir une assistance technique et un éventail plus complet de formations incluant des détachements, des accompagnements et des méthodes d'apprentissage variées entre pair-e-s, autant d'éléments nécessaires pour favoriser une convergence de vues raisonnée entre les acteurs et actrices des secteurs de l'humanitaire et du développement. Dans ce cadre, de nouveaux partenariats pourront voir le jour.

## I LA LOGIQUE DU RAPPORT

À la fin de l'année 2019, le Cash Learning Partnership (CaLP) a chargé Humanitarian Outcomes (HO)<sup>1</sup> de réaliser un document d'information de haut niveau sur l'association des transferts monétaires humanitaires et de la protection sociale, et de fournir des recommandations internes au CaLP pour lui permettre de développer ses activités de renforcement des capacités dans ce domaine.

Nous avons conçu ce document d'information de haut niveau selon trois méthodologies de recherche : une revue documentaire (voir la bibliographie en Annexe IX), des entretiens avec des informateurs/trices clés (voir la liste de ces personnes en Annexe V) et une enquête en ligne. Notre objectif est de résumer brièvement les discussions sur l'association des transferts monétaires humanitaires et de la protection sociale, ainsi que l'état actuel des connaissances sur ce sujet. Ce document s'ouvre sur une présentation succincte des concepts clés du sujet, de leur émergence et de leur évolution.<sup>2</sup> Nous replaçons ensuite les liens entre la protection sociale et les transferts monétaires dans différents contextes nationaux, puis nous présentons un ensemble de domaines de programmes et de politiques prioritaires. Enfin, nous proposons des remarques essentielles pour souligner les lacunes et risques possibles des réflexions et approches existantes. Nous avons inclus des constats et des remarques des informateurs/trices clés tout au long de ce document.

Le sujet de l'association de la protection sociale et des transferts monétaires est interdisciplinaire : l'aide humanitaire, la gestion des risques de catastrophe, la protection sociale et, dans une certaine mesure, l'adaptation au changement climatique. Il concerne différents groupes au sein de ces domaines : les praticien-ne-s du développement international, les agent-e-s de la fonction publique, les chercheurs et chercheuses, les ONG, les travailleurs et travailleuses de la société civile et les personnes et communautés touchées par des crises humanitaires. Leur niveau de connaissance de ce sujet ainsi que leurs besoins de renforcement des capacités diffèrent. Dans ce document, nous ne pouvons pas couvrir tous les aspects du sujet en détail ni nous adresser également à tous ces publics. Aussi, dans chaque section, nous orientons les lecteurs et lectrices vers d'autres ressources et tâchons de nous concentrer sur les principaux thèmes.

<sup>1</sup> Les membres de cette équipe, Paul Harvey (Humanitarian Outcomes), Rachel Sabates-Wheeler (IDS), Rachel Slater (université de Wolverhampton – CIDT) et Daniel Longhurst (consultant indépendant), sont issus de différents établissements.

<sup>2</sup> Vous trouverez des travaux conceptuels plus détaillés en suivant les liens ci-après : OPM ([www.opml.co.uk/projects/shock-responsive-social-protection-systems](http://www.opml.co.uk/projects/shock-responsive-social-protection-systems)), SPaN (<https://europa.eu/capacity4dev/sp-nexus/wiki/guidance-package-span-resources>), la Banque mondiale ([www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund#5](http://www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund#5)), IDS ([www.ids.ac.uk/files/dmfile/ASPGuidanceNotes\\_FINAL.pdf](http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/ASPGuidanceNotes_FINAL.pdf)) et TRANSFORM (à paraître) – [www.socialprotection.org/institutions/transform](http://www.socialprotection.org/institutions/transform).

## 2 VUE D'ENSEMBLE : ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES TRANSFERTS MONÉTAIRES HUMANITAIRES

### 2.1 LES CONCEPTS CLÉS

À ce jour, deux domaines de recherche ont principalement façonné les études et les pratiques associant la protection sociale et les transferts monétaires : la protection sociale adaptative et la protection sociale réactive aux chocs.

La **protection sociale adaptative** envisage la manière dont les liens entre les secteurs de la gestion des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique et de la protection sociale peuvent réduire l'impact des facteurs de stress, des chocs et des crises sur les ménages et communautés vulnérables (Davies et al., 2009 ; Vincent et Cull, 2012). La **protection sociale réactive aux chocs** (O'Brien et al., 2018b) examine plus en détail les liens entre les secteurs de la gestion des risques de catastrophe et de la protection sociale (aide humanitaire comprise). Cette approche « se concentre sur les chocs qui touchent un grand nombre de personnes en même temps (chocs covariants). Elle comprend l'adaptation des systèmes et programmes de protection sociale habituels pour faire face aux changements en contexte et à la demande découlant des chocs de grande envergure. Il peut s'agir d'une protection ex ante par la mise en place de plans, de partenariats et de systèmes réactifs aux chocs par anticipation pour mieux préparer les interventions d'urgence en cas de choc, ou ex post, pour aider les ménages une fois que le choc a eu lieu. Ainsi, la protection sociale peut compléter et soutenir d'autres interventions d'urgence » (O'Brien et al., 2018a, p. 7). La protection sociale réactive aux chocs se décompose en cinq catégories : les expansions verticale et horizontale, l'ancrage sur un système existant, l'alignement et la modification du système. Le glossaire de l'annexe III comprend une explication de chacune de ces catégories. D'autres institutions ont élaboré des définitions étroitement liées<sup>3</sup>.

En pratique, les liens entre la protection sociale et les transferts monétaires varient selon les contextes et peuvent dépasser l'axe d'OPM qui consiste à répondre aux chocs de grande envergure. Pensez par exemple aux différentes approches axées sur les droits qui visent à renforcer les capacités, les systèmes et la résilience et à d'autres activités menées par les humanitaires qui sont (ou devraient être) liées aux systèmes de protection sociale dans le cadre de la distribution de transferts monétaires. La délimitation de ces différences fait l'objet d'un vif débat parmi les praticien-ne-s de ce domaine. Dans le cadre de notre analyse, nous considérons les différents liens entre la protection sociale et les transferts monétaires sous l'angle de la définition de la protection sociale réactive aux chocs. Cette définition tient compte de contextes dans lesquels les systèmes de protection sociale présentent des niveaux de développement différents (de l'absence de système à des systèmes très avancés) et les différentes façons dont les acteurs et actrices humanitaires conçoivent leurs activités pour améliorer la distribution, la coordination, ainsi que l'alignement et le développement de futurs systèmes de protection sociale. Néanmoins, « l'alignement » dans la typologie est un terme général et vague (alignement de quoi, avec quoi, dans quel but ?), qui recouvre de nombreuses activités intéressant les praticien-ne-s du secteur humanitaire. Certaines sont signalées ci-après, mais elles doivent encore être précisées<sup>4</sup>. Enfin, même si la protection sociale réactive aux chocs peut être appliquée aux différents instruments de protection sociale (avec des exemples nationaux pour l'assistance sociale, l'assurance sociale et les politiques actives du marché du travail), nous nous concentrons ici

<sup>3</sup> Comme la « protection sociale réactive au climat » (Kuriakose et al., 2013) et la « protection sociale dans le contexte du nexus humanitaire-développement » (Cherrier et al., 2019). La définition de la protection sociale adaptative a été précisée par les travaux récents de la Banque mondiale (depuis 2014) dans le cadre du programme de protection sociale adaptative pour le Sahel. Celui-ci se concentre sur deux piliers interdépendants : le renforcement de la résilience des ménages et l'amélioration de la capacité des systèmes et programmes de protection sociale à répondre aux chocs (Banque mondiale, 2020).

<sup>4</sup> Cela inclut, mais sans s'y limiter, la définition d'un cadre plus clair pour opérationnaliser les principes humanitaires en lien avec les questions opérationnelles « décomposées », la coordination des partenaires dans les contextes où les capacités de l'État sont faibles, la fourniture d'une couverture dans les contextes où les capacités de l'État sont faibles, l'association de la protection sociale et des interventions auprès des réfugié-e-s et personnes déplacées internes, le ciblage et l'établissement du montant des transferts monétaires, les modalités et les partenaires de distribution, l'identification numérique, la gestion des données intégrée et la protection des données, la préparation, l'alerte et l'action précoces et le financement basé sur des prévisions, l'analyse intégrée de la vulnérabilité, le financement des risques de catastrophe, ainsi que le genre et la façon dont il s'applique aux considérations liées aux politiques et programmes.



sur les liens entre les transferts monétaires et l'assistance sociale<sup>5</sup> et le développement des systèmes de protection sociale associés.

Dans ce document, nous nous intéressons à la façon dont l'association de la protection sociale et des transferts monétaires a été appliquée dans différents contextes et à différentes questions opérationnelles. À cet effet, nous remarquons également que les travaux de Seyfert et al. (2019) font constructivement évoluer la pensée en catégories de l'OPM en décomposant les systèmes de protection sociale et humanitaires en composantes opérationnelles (comme le ciblage, la coordination, les systèmes de distribution, etc.) et établissent différents niveaux de connexion, d'intégration ou de propriété possibles avec les systèmes gouvernementaux (voir la visualisation en Annexe VII). Nous remarquons également que chaque catégorie opérationnelle pourrait inclure un investissement plus important de la part des praticien-ne-s de l'aide humanitaire concernant les détails techniques de l'utilisation de l'expertise et des outils de l'aide humanitaire et de la gestion des risques de catastrophe, et l'application des principes humanitaires pour déterminer la faisabilité de chacune d'elle et, le cas échéant, le moment de la réalisation. Nous y reviendrons dans les sections consacrées aux réflexions et recommandations. Enfin, cette discussion a évolué parmi les praticien-ne-s de la protection sociale, qui se détachent des catégories et s'assurent que la protection sociale réactive aux chocs améliore (et ne détourne pas) la *couverture*, l'*exhaustivité* et la *pertinence* des programmes de protection sociale, trois critères précisés dans le concept de protection sociale universelle (TRANSFORM, à paraître).

La fusion des secteurs de la protection sociale, de la gestion des risques de catastrophe et de l'aide humanitaire (et, dans une certaine mesure, de l'adaptation au changement climatique) a mis en évidence l'utilisation de différentes acceptions de termes clés comme le « risque », la « vulnérabilité » et les « chocs ». Cela revêt une importance certaine pour déterminer les personnes que les praticien-ne-s essaient d'aider (*qui*), la manière de le faire (*comment*) et le cadre (*quoi*). Comme il n'y a pas de consensus sur une terminologie qui serait collectivement utilisée, nous avons puisé dans différentes sources (UNDRR, 2017 ; UNICEF, 2018 ; Cherrier et al., 2019) pour essayer d'élaborer un langage commun aux fins de cette discussion. Tous les termes sont définis en Annexe IV.

Dans le présent document, le risque est la *probabilité* que quelque chose se produise du fait de l'interaction entre les dangers, l'exposition aux dangers, les vulnérabilités sous-jacentes et les capacités d'adaptation (UNDRR, 2017). Étant donné que, dans la terminologie de la gestion des risques de catastrophe, le terme « danger » est principalement utilisé pour des événements climatiques ou météorologiques, nous emploierons le terme plus général de « choc » pour dénoter les nombreux et différents types d'événements (naturels, économiques, épidémiologiques, liés à un conflit, etc.) auxquels les ménages, les États et les systèmes de protection sociale et humanitaires doivent faire face dans des contextes fragiles (TRANSFORM, à paraître). Dans ce contexte, le choc correspond à la *réalisation* du risque qui *peut* entraîner des pertes ou des résultats négatifs. Une catastrophe fait référence à une situation dans laquelle les répercussions d'un choc sont étendues et, souvent, *saturent les capacités locales et nationales* (UNDRR, 2017).

La littérature suggère qu'une meilleure intégration des éléments de l'aide humanitaire, de la gestion des risques de catastrophe, de la protection sociale et de l'adaptation au changement climatique peut constituer une méthode plus complète pour traiter les facteurs de risque multidimensionnels (autrement dit, pour ne pas se concentrer uniquement sur la vulnérabilité à la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'exposition aux dangers, etc.). L'intégration de ces approches aidera les ménages pauvres et vulnérables, et les systèmes de protection sociale qui les aident, à améliorer leurs capacités d'adaptation, d'absorption et de transformation, en bref, à renforcer leur résilience (Browne, 2014).

<sup>5</sup> L'assistance sociale, également appelée « filets sociaux de sécurité » ou « transferts monétaires sociaux », consiste en des transferts monétaires ou en nature ciblant les ménages pauvres et vulnérables pour leur permettre de consommer sans problèmes et les protéger contre les chocs. Ces transferts non contributifs, directs, réguliers et prévisibles sont financés par les ressources publiques quand ils sont gérés par l'État, et font, implicitement ou explicitement, partie de la politique de protection sociale d'un pays (Roelen et al., 2018 ; Cherrier, à paraître).

## 2.2 PRINCIPAUX MOTEURS ET ÉVOLUTION DES ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Ces six dernières années, l'association de la protection sociale et des transferts monétaires a fait l'objet d'un nombre accru de recherches, d'analyses et d'élaborations de politiques. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance. Dans le présent document, nous synthétisons la littérature existante (le cas échéant), et signalons les lacunes possibles touchant la conceptualisation et l'opérationnalisation.

Pour commencer, la proportion des transferts monétaires dans le cadre de l'aide humanitaire a augmenté de manière significative ces dernières années. Cette augmentation est concrétisée par des engagements mondiaux comme le Programme d'action pour l'humanité (2016), le Sommet humanitaire mondial (2016) et les Objectifs de développement durable (voir le résumé de ces objectifs et engagements en Annexe VI), accompagnés d'objectifs ambitieux des responsables de la mise en œuvre.<sup>6</sup> En 2018, les volumes de transferts monétaires ont atteint un niveau record de 4,7 milliards de dollars, contre 2,8 milliards de dollars en 2016 (Development Initiatives, 2019 ; 2018). Un rapport du Global Public Policy Institute estime que si les données probantes étaient systématiquement suivies, ce chiffre avoisinerait les 40 % (Steets et al., 2016). Dans de bonnes conditions, les transferts monétaires sont de plus en plus considérés comme plus flexibles, efficaces et adaptés aux besoins des bénéficiaires que l'assistance en nature<sup>7</sup>, et particulièrement appropriés aux discussions sur l'association de la protection sociale et des transferts monétaires, étant donné leur fongibilité.

En dépit du fait que les transferts monétaires font partie des principaux moteurs d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'action humanitaire, le fossé entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles s'agrandit d'année en année, alors même que le secteur collecte des sommes toujours plus importantes. Au cours des dix années qui séparent 2007 et 2016, les appels humanitaires sont passés de 5,5 à 20,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 272 %. Pourtant, le pourcentage des besoins non satisfaits a augmenté de manière constante, de 32 % à 40 % (Development Initiatives, 2018). Seuls 2,5 % de cette aide sont passés par les gouvernements hôtes (Development Initiatives, 2017). En 2015, près de 88 % de l'aide humanitaire officielle a été distribuée à des bénéficiaires à moyen et long termes, et sur les 20 plus grands bénéficiaires de l'aide humanitaire internationale, 18 se trouvaient dans un contexte de crise prolongée qui durait depuis au moins trois ans (Development Initiatives, 2017). Les déplacements forcés atteignent des niveaux records : plus de 70 millions de personnes ont été déplacées en 2018, le chiffre le plus haut jamais enregistré par le HCR, et près de quatre réfugié-e-s sur cinq sont en situation de déplacement depuis au moins cinq ans (UNHCR, 2019a).

Le nombre, la nature et l'intensité des crises humanitaires changent et augmentent à cause de facteurs de stress comme le changement climatique, l'accroissement démographique et la détérioration de l'environnement. Le système humanitaire traditionnel peine à suivre le rythme. Un très faible pourcentage du financement humanitaire international est directement versé aux gouvernements nationaux auxquels incombe la responsabilité des personnes touchées par des chocs et des crises.

Dans la plupart des pays, ce sont les impacts des chocs entraînant la fragilité qui « choquent », mais le fait qu'ils se produisent n'est pas une surprise. La plupart sont par nature récurrents, interdépendants et pluriannuels. Cela soulève (à nouveau) la question de savoir pourquoi un mécanisme conçu pour répondre à des besoins aigus et imprévus, l'aide humanitaire, est souvent utilisé pour traiter des problèmes fondamentalement chroniques. La communauté internationale a reconnu qu'il est nécessaire de mettre en place de « nouvelles méthodes de travail » (OCHA, 2017) selon lesquelles le risque multidimensionnel est traité de façon plus durable et intégrée, et ancré dans des investissements dans la capacité, la propriété et les systèmes nationaux lorsque cela est possible (voir les termes spécifiques aux engagements mondiaux en Annexe VI).

Pendant ce temps, la couverture des programmes de protection sociale continue de s'étendre rapidement. Par exemple, 130 pays disposent d'au moins un programme de transferts monétaires sans condition (Banque

<sup>6</sup> Le PAM et le HCR (les deux plus grandes organisations humanitaires) ont tous deux fourni 50 % de leur aide sous forme de transferts monétaires en 2017 (Rammaciato, 2017) et, à eux deux, ont représenté environ deux tiers du montant total de 2,8 milliards de dollars dépensé au titre de transferts monétaires en 2016 (Abell et al., 2018). Plusieurs ONG, ainsi que des bailleurs de fonds clés comme le DFID et ECHO, ont pris des engagements ambitieux dans le cadre du Grand Bargain pour augmenter la part des transferts monétaires dans l'aide qu'ils fournissent.

<sup>7</sup> Les avantages, risques et contraintes des transferts monétaires, pour la plupart également applicables aux autres modalités, ont déjà été soulignés dans d'autres études (voir Hoffman et al., 2010 ; Harvey et al., 2010 ; Le Projet Sphère, 2011 ; PAM 2014 ; Abell et al., 2018).

mondiale, 2015), et le secteur de la protection sociale utilise les transferts monétaires comme principale modalité de distribution, en particulier pour l'assistance sociale (Roelen et al., 2018), une situation favorable à l'association avec les transferts monétaires. Comme le remarque Mme Cherrier (à paraître), la protection sociale et les transferts monétaires se sont en fait développés en relative symbiose. Les expériences concluantes d'utilisation des transferts monétaires dans des régimes de protection nationaux comme au Mexique ou au Brésil ont nourri le courant favorable aux transferts monétaires au sein du secteur humanitaire. De même, certains grands régimes de protection sociale (le Programme de filet de sécurité sociale productif (PSNP) en Éthiopie et le Programme de filet de sécurité contre la faim (HSNP) au Kenya, par exemple) se sont développés en partie sous l'impulsion de la communauté humanitaire dont l'objectif est de s'éloigner d'une aide humanitaire annuelle pour adopter une approche formalisée, institutionnalisée et à plus long terme de l'assistance sociale. Les transferts monétaires ont souvent comblé les lacunes en répondant à la vulnérabilité chronique dans les contextes où il n'existe pas de systèmes de protection sociale ou lorsque ceux-ci sont dépassés. Pourtant, ce mécanisme permet rarement de répondre correctement aux besoins chroniques.

Plus un système de protection sociale national est efficace dans la gestion des chocs de tout type, moins le besoin d'une aide humanitaire supplémentaire est nécessaire. Tout cela s'accompagne de l'espoir de réduire la diversité d'approches différentes et, parfois, redondantes mises en œuvre dans un même pays. Cela est désormais reconnu dans le premier objectif de développement durable qui fait état du rapport entre les facteurs de stress, les chocs et le développement humain, et le rôle que la protection sociale doit jouer dans le renforcement de la résilience des personnes pauvres et vulnérables (Banque mondiale, 2018). Toutefois, à l'échelle mondiale, seuls 18 % du quintile le plus pauvre des pays à faible revenu sont couverts par des programmes d'assistance sociale (Banque mondiale, 2018).

L'utilisation de systèmes de protection sociale préexistants pour atteindre des personnes touchées par des chocs apparaît comme potentiellement plus rapide et efficace que l'architecture humanitaire parallèle ou *sui generis*. La littérature sur l'efficacité et l'optimisation des ressources<sup>8</sup> est de plus en plus abondante dans ce domaine. Elle révèle de façon générale les avantages clairs et intéressants de l'investissement dans l'action précoce et dans les mesures de résilience par rapport à une intervention d'urgence traditionnelle (Venton et al., 2012). Toutefois, il manque encore beaucoup de données probantes concernant l'utilisation des programmes et systèmes de protection sociale pour gérer les chocs covariants (O'Brien et al., 2018b). Les compromis sont inévitables et varieront selon le contexte. Par exemple, l'association de transferts monétaires et de systèmes nationaux de protection sociale pourrait permettre d'obtenir des résultats durables et à grande échelle, mais nuire à l'efficacité de l'aide (réduction des montants distribués, par exemple). Elle pourrait augmenter la vitesse de distribution à long terme, mais sa conception et sa mise en place pourraient prendre un temps considérable. De plus, elle pourrait être plus rigide et plus difficile à adapter. L'utilisation d'une plate-forme de paiement commune pourrait permettre de réaliser davantage d'économies, mais engendrer des inégalités d'accès pour les bénéficiaires. Il n'est probablement pas possible d'atteindre des situations clairement avantageuses pour tout le monde, mais il est nécessaire d'accorder une attention toute particulière à l'équilibre des besoins et de reconnaître l'influence des décisions de conception sur le rapport coût/efficacité<sup>9</sup>.

Ces différents facteurs (l'environnement politique mondial favorable, les chevauchements fréquents des prises en charge visées par la protection sociale et l'aide humanitaire, l'utilisation accrue des transferts monétaires comme modalité de distribution commune, la similitude des systèmes et processus de mise en œuvre et la volonté d'étendre la couverture de protection sociale (même dans les contextes fragiles)) montrent que les liens entre la protection sociale et les transferts monétaires peuvent encore être considérablement développés. En conséquence, la littérature sur l'association des transferts monétaires à la protection sociale et à la protection sociale réactive aux chocs connaît une croissance exponentielle depuis cinq ans (avec la possibilité de s'appuyer sur des expériences diverses de pays très différents comme les Caraïbes, le Kirghizistan, les Philippines, le Sahel, la Somalie, la Turquie et le Yémen). Les données probantes toujours plus nombreuses sont ainsi générées et intégrées aux stratégies et programmes institutionnels (voir O'Brien et al., 2018b ; Cherrier et al., 2019). Presque tous les principaux partenaires internationaux ont adopté son langage (ce qui n'est pas forcément le cas des États). À cet égard, il convient de souligner plusieurs points :

<sup>8</sup> Le DFID définit l'optimisation des ressources selon quatre critères : l'économie, l'efficacité, l'efficacité et l'équité.

<sup>9</sup> C'est l'objet d'un projet de recherche opérationnelle récent commandé par le DFID dont les résultats seront publiés en 2020.

- La plupart des données probantes issues d'études de cas<sup>10</sup> restent quelque peu anecdotiques ou n'ont pas fait l'objet d'une évaluation fiable, dont la réalisation nécessiterait du temps et de l'argent.
- À quelques exceptions notables près (c'est-à-dire l'Éthiopie, le Kenya, les Philippines et la Turquie), les tests ont été effectués à petite échelle, en particulier en ce qui concerne les niveaux de besoin.
- La majeure partie des données probantes est liée aux catastrophes, tandis que les constats émanant de situations de conflit et de déplacement n'en sont qu'à leurs balbutiements (en Turquie, au Sahel, en Ouganda et au Yémen, par exemple).
- La littérature (en particulier les études de cas) fait peu état des difficultés de la protection sociale à atteindre les objectifs ambitieux de la protection sociale réactive aux chocs (en matière d'analyse technique, de capacité de distribution, de couverture, de financement, d'information, d'accès, etc.) et survole le fait que d'autres secteurs sont parfois mieux à même de répondre aux chocs au moyen d'une approche complémentaire ou parallèle.
- Il existe peu de données probantes sur les résultats obtenus par le renforcement des systèmes, en dépit du fait que les organisations en font régulièrement un argument en faveur de la mise en place d'une protection sociale réactive aux chocs.
- Le rapport coût-efficacité des systèmes de protection sociale plus réactifs aux chocs et les compromis nécessaires n'ont pas été suffisamment étudiés.
- Les lacunes et contingences nécessiteront toujours une capacité d'intervention d'urgence supplémentaire, quel que soit le niveau de perfectionnement d'un système de protection sociale réactive aux chocs.
- Alors que la littérature est assez complète et claire sur les arguments en faveur de l'association de la protection sociale et des transferts monétaires, les ressources sur les méthodes de mise en œuvre se font plus rares ou ne fournissent pas suffisamment de modalités opérationnelles.

## 2.3 ASSOCIATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES TRANSFERTS MONÉTAIRES HUMANITAIRES – CONTEXTES NATIONAUX

Les contextes nationaux diffèrent fortement par les types de chocs subis (souvent plusieurs à la fois), l'ensemble des programmes d'aide humanitaire disponibles, la maturité du système de protection sociale, les niveaux de capacité et la volonté politique. Nous avons adapté ici la typologie des cinq « scénarios » précisée par Winder-Rossi et al. (2017), qui utilise la capacité du système de protection sociale à répondre aux chocs de grande envergure comme point de départ (voir la visualisation et la description de cette typologie en Annexe VII). Ces exemples mettent en lumière les enseignements tirés de l'association de la protection sociale et des transferts monétaires, en tenant compte du fait qu'à un même pays peuvent correspondre différents scénarios et que ceux-ci se chevauchent. De plus, considérant que les « contextes de déplacement forcé » méritaient une plus grande attention, nous les avons catégorisés dans un sixième « scénario » distinct.

### Système déficient ou affaibli

Dans les pays fragiles confrontés à un ensemble de chocs, la capacité des systèmes de protection sociale peut être faible ou compromise. Comme dans le cas des systèmes émergents (voir la catégorie suivante), les acteurs et actrices du secteur humanitaire fournissent nécessairement un ensemble de mesures de soutien comme substitut. Cependant, il peut être avantageux d'utiliser certaines composantes du système de protection sociale lorsque cela est possible. *Au Yémen*, Oxfam a collaboré avec le fonds de protection sociale de l'État pour utiliser sa liste de bénéficiaires et avec la poste du gouvernorat d'Al-Hodeïda pour distribuer des transferts monétaires à un demi-million de ménages vulnérables lors d'une crise alimentaire. Oxfam a ensuite mis à profit son expérience pour prôner l'efficacité de ces approches auprès de bailleurs de fonds et d'autres institutions multilatérales (Whitehead, 2013). L'UNICEF a également lancé un programme humanitaire intégrant des transferts monétaires qui a relancé les composantes (comme la conception, les systèmes de distribution et les ressources humaines)

<sup>10</sup> Un ensemble d'études de cas sur la protection sociale réactive aux chocs ont été récemment publiées. La plupart sont disponibles dans le groupe privé consacré à la « protection sociale dans les contextes de crise » sur le site [www.socialprotection.org](http://www.socialprotection.org). Pour réaliser ce document, nous avons essayé d'utiliser autant de rapports que possible, dont ceux de l'OPM ([www.opml.co.uk/projects/shock-responsive-social-protection-systems](http://www.opml.co.uk/projects/shock-responsive-social-protection-systems)), du SPaN (<https://europa.eu/capacity4dev/sp-nexus/wiki/guidance-package-span-resources>), de TRANSFORM (à paraître : [www.socialprotection.org/institutions/transform](http://www.socialprotection.org/institutions/transform)) et de la Banque mondiale ([www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund#5](http://www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund#5)).

d'un régime d'aide national qui avait été perturbé par un conflit armé en 2015, et en a tiré parti, tout en préservant l'indépendance opérationnelle de ce régime conformément aux principes humanitaires.

Dans ces contextes, l'on constate souvent d'importantes contraintes liées à la capacité de l'État, la nécessité d'atteindre des personnes situées dans des zones qui échappent au contrôle de l'État, la nécessité de respecter les engagements envers les principes humanitaires et un appui budgétaire direct insuffisant pour les programmes réguliers. De ce fait, parallèlement à l'utilisation des composantes des systèmes de protection sociale existants, l'accent est mis sur les efforts déployés pour améliorer les liens entre les acteurs et actrices des secteurs de l'humanitaire et de la protection sociale, et clarifier leurs rôles, pour intégrer les principes de la protection sociale aux programmes d'aide humanitaire lorsque cela est faisable et pour prôner une approche plus complète du développement futur des systèmes de protection sociale.

### **Systeme d'assistance sociale émergent**

Dans de nombreux pays pauvres, ou dans les pays confrontés à un conflit prolongé, il n'existe pas de système de protection sociale, ou celui-ci est naissant ou dysfonctionnel, et le système humanitaire joue le rôle d'un filet social de sécurité informel depuis des années (Cherrier, 2014). Dans de tels cas, l'accent est souvent mis sur la façon dont les transferts monétaires et les systèmes sous-jacents peuvent être conçus pour intégrer les principes de protection sociale et jeter les bases d'un futur système de protection sociale. En Somalie, une feuille de route prévoit de remplacer les nombreux projets humanitaires intégrant des transferts monétaires en un programme d'assistance sociale à moyen terme aligné avec la politique de protection sociale du nouveau gouvernement, et soutenu par un groupe de travail composé de bailleurs de fonds et d'un nouveau dispositif d'assistance technique (Cherrier et al., 2019). Au Mali, les ONG internationales gérant les programmes de transferts monétaires dans la zone dangereuse qu'est le nord du pays ont défini des processus de conception et d'administration communs (cadre logique, outils d'évaluation, montant des transferts, méthode d'enregistrement, suivi et évaluation) en phase avec le programme public de transferts sociaux monétaires naissant du sud du pays, ce qui a permis une avancée dans la mise en place d'une couverture nationale (Cherrier et al., 2019). En Mauritanie où le système de protection sociale est émergent, plusieurs composantes de la protection sociale réactive aux chocs ont été conçues en collaboration avec les acteurs et actrices de la protection sociale et de l'aide humanitaire<sup>11</sup> : par exemple, un questionnaire harmonisé pour un ciblage commun, l'utilisation commune du registre social national, la distribution de « compléments » saisonniers aux bénéficiaires du programme d'assistance sociale habituel (en phase avec les valeurs de l'action humanitaire), une plate-forme de paiement commune aux acteurs et actrices de la protection sociale et de l'aide humanitaire et, en complément, l'amélioration de la préparation et des mécanismes d'alerte et d'action précoces (des associations avec des données de suivi par satellite et des outils de financement des risques de catastrophe sont en cours d'étude, par exemple). Le gouvernement est actuellement accompagné pour dégager de ces actions un cadre opérationnel et une feuille de route visant la mise en place d'une protection sociale réactive aux chocs à long terme (Banque mondiale, 2017 ; Programme alimentaire mondial, 2019).

### **Systeme de protection sociale de l'État incapable de répondre à des crises répétées**

Dans les contextes comprenant un système de protection sociale basique ou limité, mais dans lesquels la fragilité et les niveaux de vulnérabilité chronique sont élevés, les transferts monétaires humanitaires et la protection sociale ont été utilisés conjointement pour sortir des interventions humanitaires cycliques et mettre en place des programmes à plus long terme qui répondent systématiquement aux besoins prévisibles et chroniques, en particulier dans les lieux où les principaux facteurs de vulnérabilité sont liés à des chocs climatiques ou météorologiques. Au *Malawi*, les acteurs et actrices de la protection sociale et de l'aide humanitaire ont testé différentes manières d'associer le programme national de transferts sociaux à l'intervention de sécurité alimentaire lors de la saison maigre : alignement, compléments pour les bénéficiaires actuel-le-s (expansion verticale), recours à un prestataire de paiement unique pour les paiements de la protection sociale et de l'aide humanitaire, et réexamen de la façon dont le registre social peut être utilisé pour le ciblage dans le cadre d'interventions de réponse aux chocs (Holmes et al., 2017 ; Longhurst et Sabates-Wheeler, 2019). En *Ouganda*, avec l'appui de la Banque mondiale, l'État a développé un mécanisme réactif aux chocs automatisé qui fournit des paiements

<sup>11</sup> Sous l'impulsion de la Banque mondiale et du PAM, en collaboration avec les acteurs et actrices de la protection sociale et de l'aide humanitaire (les premiers faisant partie du gouvernement, les seconds n'en faisant pas partie).

supplémentaires aux ménages touchés par la sécheresse en utilisant le suivi par satellite de la couverture végétale et le financement des risques de catastrophe<sup>12</sup>. De plus, les réfugié-e-s bénéficient de programmes s'apparentant à une protection sociale<sup>13</sup>.

L'adoption d'approches plus réactives aux chocs nécessite du temps, la création de partenariats et un investissement technique de la part de nombreuses parties prenantes. Dans les endroits où la pauvreté est extrême, chronique et généralisée, il est nécessaire d'accroître l'assistance sociale à long terme tout en maintenant l'aide humanitaire. Sans parler des difficultés techniques et opérationnelles, ce type de projet doit être mené à la fois par les États et les bailleurs de fonds (Cherrier, 2014). La situation a en revanche peu progressé pour ce qui est de l'association des instruments permettant de gérer les besoins chroniques et aigus dans les pays confrontés à la fois à un conflit prolongé et à des chocs environnementaux, comme l'Afghanistan et la République démocratique du Congo.

### Système national de protection sociale peu réactif aux chocs

Les pays disposant d'un système de protection sociale incluant une couverture large l'ont utilisé efficacement pour faire face aux catastrophes. Aux *Philippines*<sup>14</sup>, le programme public phare de transferts monétaires conditionnels (Pantawid Pamilyang Pilipino Programme, ou « 4P ») couvre environ 4,4 millions de ménages sur les 20,2 millions que compte le pays (estimation). Une grande partie des ménages couverts sont des ménages pauvres vivant dans des zones sujettes aux catastrophes. Tou-te-s les acteurs et actrices ont l'obligation d'utiliser le registre social national pour leurs programmes. Il contient les données de 75 % à 80 % des ménages du pays. La création de ces conditions a permis au PAM et à l'UNICEF, après le typhon Haiyan en 2013, d'utiliser le programme 4P pour financer des paiements complémentaires aux ménages touchés par le choc et répondre ainsi aux besoins supplémentaires, tout en distribuant également une aide aux non-bénéficiaires par l'intermédiaire des ONG internationales dans le cadre d'une intervention coordonnée (O'Brien et al., 2018b). Le gouvernement a soutenu ces actions en adoptant une résolution supprimant la conditionnalité du programme 4P pour une durée de trois mois dans les zones concernées qui avaient déclaré l'état de catastrophe<sup>15</sup>. L'utilisation des systèmes existants s'est avérée bien plus efficace en termes de temps et de coûts et, grâce aux protocoles d'accord signés entre le gouvernement et les agences des Nations Unies, le programme 4P a été utilisé de la même façon pour gérer le typhon Ruby en 2014 (Gentilini et al., 2018).

Au *Kenya*, le Programme de filet de sécurité contre la faim (HSNP)<sup>16</sup> est en mesure d'apporter une assistance sociale régulière au moyen d'une base de données centralisée et de comptes bancaires, et des paiements supplémentaires en cas de chocs (soit aux bénéficiaires existant-e-s selon une expansion verticale, soit à d'autres ménages préenregistrés selon une expansion horizontale). Ces paiements sont déclenchés automatiquement grâce à un système de suivi par satellite de la couverture végétale (qui constitue un bon indicateur des futurs taux de malnutrition au Kenya). Dix jours séparent le moment du déclenchement et le versement des paiements aux bénéficiaires, contre trois à neuf mois dans le cas d'une aide humanitaire conventionnelle suite à la déclaration d'une situation d'urgence (Cherrier et al., 2019). Cette approche apporte son lot de difficultés, notamment le compromis conscient entre simplicité, coût et exactitude. Le mécanisme d'extensibilité offre un niveau de paiement standardisé à toutes les personnes d'une même zone géographique lorsque le seuil de déclenchement est atteint. Cela a entraîné des erreurs importantes d'inclusion et d'exclusion, et soulevé des préoccupations concernant l'insuffisance des compléments par rapport aux besoins humanitaires. Toutefois, dans les pays où les variations de précipitations saisonnières ont une incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (comme dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne), les programmes d'assistance sociale qui peuvent s'adapter aux besoins saisonniers présentent un potentiel certain.

<sup>12</sup> Le troisième fonds d'action sociale pour le nord de l'Ouganda (Third Northern Uganda Social Action Fund, NUSAF 3) – <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P149965>

<sup>13</sup> Répondre aux impacts des déplacements par le développement dans la corne de l'Afrique (Ouganda) – <https://projects.worldbank.org/fr/projects-operations/project-detail/P152822>

<sup>14</sup> Référence : [www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-philippines.pdf?noredirect=1](http://www.opml.co.uk/files/Publications/a0408-shock-responsive-social-protection-systems/opm-case-study-2017-srsp-philippines.pdf?noredirect=1)

<sup>15</sup> De plus, le gouvernement consacre environ 5 % du budget national annuel à la gestion des risques de catastrophe, dont 70 % pour la préparation et l'atténuation, et 30 % pour les interventions.

<sup>16</sup> Références : <https://odihpn.org/blog/shock-responsive-social-protection-in-practice-kenyas-experience-in-scaling-up-cash-transfers/> ; <https://europa.eu/capacity4dev/sp-nexus/documents/span-2019-case-study-kenya-hunger-safety-net-programme-hsnp>

## Système de protection sociale hautement réactif aux chocs (tout ou partie)

Les pays qui disposent d'un système de protection sociale bien développé ou mature offrent des mesures intégrées de soutien à leurs citoyen-ne-s et aux populations touchées par un choc. En *Turquie*, l'accès à l'assistance sociale est entièrement géré au moyen d'un système centralisé comprenant une base de données (Integrated Social Assistance Information System, ISAIS) qui contient des informations sur 44 millions de personnes. Ce système utilise une méthode d'évaluation des ressources à partir d'indicateurs de substitution pour définir automatiquement l'admissibilité des personnes aux programmes de protection sociale. Parallèlement, deux programmes financés par des sources internationales aident les réfugié-e-s : un programme intégrant des transferts monétaires sans condition pour répondre aux besoins de base (l'ESSN) et un programme intégrant des transferts monétaires conditionnels pour l'éducation (le CCTE). Ces deux programmes bénéficient à eux deux à 1,9 million de réfugié-e-s sur les 4,1 millions que compte la Turquie. Ils utilisent les systèmes étatiques centralisés comme le registre social (l'ISAIS) pour le ciblage et la gestion des dossiers, même s'ils fonctionnent en parallèle des programmes nationaux d'assistance sociale et sont mis en œuvre par le Croissant-Rouge turc. En outre, l'État a reconnu que les réfugié-e-s ont des besoins non liés à l'argent, et a facilité l'accès légal à des services de santé, de droit et de protection de l'enfant, ainsi qu'à des programmes d'accès au marché du travail comme partie intégrante de leur droit à rester en Turquie (Cherrier et al., 2019).

## Contextes de déplacement forcé<sup>17</sup>

Les motivations pour associer les transferts monétaires et la protection sociale sont également valables dans les contextes de déplacement forcé. Une approche systémique de l'association de l'aide humanitaire et de la protection sociale peut contribuer à réduire les besoins humanitaires, en apportant une aide équitable aux personnes déplacées et à leurs hôtes, et peut favoriser la durabilité, la paix et l'intégration (Cherrier et al., 2019)<sup>18</sup>. Cependant, le sujet du *droit à la protection sociale* pour les personnes déplacées de force, à la fois pour les déplacé-e-s internes et, en particulier, pour les réfugié-e-s, nécessite de plus amples recherches.

La création d'un système de protection sociale présentant une flexibilité technique et une portée suffisantes pour offrir une assistance et des services aux personnes déplacées internes (qui, techniquement, conservent leur droit à la protection sociale en tant que citoyen-ne-s de l'État) et couvrant différents emplacements géographiques constitue elle-même un défi, en particulier si les communautés se déplacent, à la fois en termes de capacité de distribution et de formalités du programme (la distribution d'avantages étant normalement liée à des conditions et adresses fixes). Le tableau se complique pour les réfugié-e-s. Les défenseurs et défenseuses des droits des réfugié-e-s soutiennent que, lorsque le statut de réfugié-e a été accordé à une personne, celle-ci doit jouir de tous les droits, protection sociale comprise, concédés par la Convention de 1951. Mais la fourniture d'une assistance sociale aux réfugié-e-s présente des difficultés évidentes dans les contextes où les pays hôtes n'offrent pas une couverture de protection sociale suffisante à leur propre population, et craignent qu'il y ait des retombées politiques et que l'assistance sociale incite les réfugié-e-s à rester dans le pays hôte plutôt que de retourner dans leur pays d'origine. L'accès légal à la protection sociale pour les réfugié-e-s constitue donc une question très discutée par de nombreux États. En pratique, ces droits sont limités, ou l'État retarde leur application.

Bien que la plupart des pays aient signé la Déclaration universelle des droits de l'homme qui définit la protection sociale comme un droit fondamental et que beaucoup s'efforcent de mettre en place un socle de protection sociale pour améliorer la couverture de la protection sociale universelle<sup>19</sup>, l'accès à la protection sociale n'est pas un droit juridique pour les citoyen-ne-s de nombreux pays. Cela soulève des questions importantes sur la façon dont un État peut fournir une protection sociale à des non-nationaux et s'il y a lieu de le faire (sans base juridique, ou sans prendre d'engagements excessifs sur les plans financier et politique), ainsi que sur le rôle que doivent jouer les partenaires internationaux dans les négociations visant à intégrer les réfugié-e-s aux systèmes nationaux.

<sup>17</sup> Le terme « personnes déplacées de force » désigne les déplacé-e-s internes, réfugié-e-s, demandeurs et demandeuses d'asile et migrant-e-s de retour dans leur pays. Cependant, en raison du manque de place, nous ne pouvons pas étudier tous les cas à parts égales. Nous nous concentrons sur les personnes déplacées internes et les réfugié-e-s.

<sup>18</sup> Conformément à l'article 23 de la Convention de 1951, « Les États Contractants accorderont aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire le même traitement en matière d'assistance et de secours publics qu'à leurs nationaux. »

<sup>19</sup> Le terme « socle de protection sociale » décrit l'ensemble des garanties de sécurité sociale de base, défini au niveau national, qui doit assurer, au minimum, que, tout au long de leur vie, tou-te-s celles et ceux qui en ont besoin ont accès aux soins de santé essentiels et à des revenus de base qui, ensemble, garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires au niveau national.

Des données probantes montrent que certains pays fournissent des programmes s'apparentant à une protection sociale aux personnes déplacées et aux réfugié-e-s. En partie sous l'effet de l'élan politique découlant du Pacte mondial pour les réfugiés et du Cadre d'action global pour les réfugiés, cette tendance est encouragée par les partenaires internationaux qui, par leurs travaux, montrent la façon dont la couverture des systèmes nationaux de protection sociale nationaux peut être étendue aux personnes déplacées de force : en passant progressivement d'une aide humanitaire alignée à des programmes parallèles incluant des caractéristiques d'un système national, jusqu'à l'intégration complète (Mitchell, 2018).

Au *Kirghizistan*, le gouvernement a temporairement suspendu les réglementations par un décret visant à étendre le programme national d'assistance sociale (le SASW) aux citoyen-ne-s déplacé-e-s à la suite de violents affrontements ethniques. Il s'est appuyé sur une étude de faisabilité des systèmes<sup>20</sup> réalisée avant la crise par l'UNICEF (Cherrier et al., 2019). En *Jordanie*, l'utilisation des transferts monétaires pour les interventions humanitaires auprès des réfugié-e-s s'est rapidement développée. La politique gouvernementale impose l'équité dans l'aide apportée aux réfugié-e-s et aux populations hôtes, atténuant ainsi les tensions avec les communautés hôtes (Cherrier et al., 2019). Des discussions sont en cours entre le gouvernement et les partenaires internationaux pour intégrer l'aide aux réfugié-e-s à des programmes nationaux d'assistance sociale (comme le National Aid Fund, NAF), mais le gouvernement craint que ce changement ne le prive du soutien des bailleurs de fonds internationaux. Il est envisagé d'élaborer une stratégie commune qui s'appuierait sur l'aide externe pour faciliter le déploiement du système national de protection sociale et l'associer aux interventions menées auprès des réfugié-e-s à moyen terme (c'est-à-dire cinq ans ou plus). Le gouvernement *turc* a été félicité pour les mesures de soutien complètes qu'il a mises en place pour les réfugié-e-s et qui utilisent des composantes du système national de protection sociale. Dans ce cadre, il a reçu 6 milliards d'euros de la part de la Commission européenne (qui viennent s'ajouter aux sommes considérables allouées par le gouvernement à ces mesures). Toutefois, les conditions de cette aide incluent des restrictions importantes concernant la liberté de mouvement. En réalité, l'Union européenne a aidé le gouvernement turc à étendre son système de protection sociale pour s'assurer que les réfugié-e-s ne se rendent pas en Europe, et le gouvernement turc utilise à son tour cette situation comme un levier politique. La situation est paradoxale : il s'agit d'une forme louable de programmes intégrés dans le contexte du nexus, mais dans laquelle la relative autonomie des acteurs et actrices humanitaires ainsi que des bénéficiaires est compromise. Ces types de compromis se retrouvent dans toutes les négociations concernant l'accès de l'aide humanitaire, mais l'introduction de la protection sociale dans l'équation constitue une nouveauté.

<sup>20</sup> Cette étude porte sur différentes questions telles que les capacités des partenaires, la couverture et les conditions des systèmes, l'enregistrement des bénéficiaires et les critères d'admissibilité, la législation applicable et les goulots d'étranglement dans le processus de paiement.



## PANDÉMIE DE COVID-19 (CORONAVIRUS) : ASSOCIATION DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE<sup>21</sup>

La maladie respiratoire infectieuse COVID-19 a été qualifiée de pandémie le 11 mars 2020 par l'OMS. Au moment où cette étude a été rédigée (26/03/20), elle touchait 198 pays et territoires, avait infecté 492 056 personnes et avait causé la mort de 22 175 personnes. Les pays se démènent pour gérer l'urgence sanitaire immédiate tout en déployant un ensemble de mesures de protection sociale réactive aux chocs pour limiter les répercussions de la maladie et des mesures de quarantaine et de distanciation sociale connexes sur l'économie, et pour s'assurer que les personnes les plus vulnérables aient accès à des soins de santé et à un soutien de première nécessité.

Au 20 mars 2020, quarante-cinq pays avaient introduit, adapté ou étendu des programmes de protection sociale. Les programmes les plus utilisés sont des programmes intégrant des transferts monétaires (30), suivis des subventions pour les coûts salariaux (11), et enfin différentes formes de subventions liées aux congés maladie, aux cotisations sociales et aux assurances chômage. Treize nouveaux programmes intégrant des transferts monétaires ont été lancés (en Bolivie, en Inde, en Iran et au Pérou, par exemple). Les pays adaptent leurs programmes d'assistance sociale existants de différentes façons, par exemple en anticipant de futurs paiements (en Colombie et en Indonésie, par exemple), en versant des compléments (en Argentine, en Arménie, en Australie et en Turquie, par exemple), en augmentant les niveaux des prestations (en Chine, par exemple), en améliorant la couverture de régimes existants intégrant des transferts monétaires (au Brésil, par exemple), en suspendant la conditionnalité (au Royaume-Uni et en Italie, par exemple) ou en intégrant plus rapidement que prévu de nouveaux/elles bénéficiaires à un programme (en Jordanie, par exemple).

Les organisations humanitaires tentent de sauver des vies et de prévenir la propagation du virus par des interventions de santé publique, tout en mettant en lumière les répercussions à long terme qu'aura la maladie sur les moyens de subsistance, les relations sociales et économiques et les systèmes nationaux. La protection sociale est considérée comme impérieuse pour assurer le bien-être économique, mais aussi pour sauver des vies, et aider les populations à gérer la maladie COVID-19 et à s'en remettre. Les humanitaires réfléchissent donc à des manières d'associer leurs interventions aux systèmes et programmes de protection sociale afin de répondre aux besoins de base, de protéger les progrès accomplis en matière de développement et de se concentrer sur les groupes vulnérables que constituent par exemple les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les orphelins-e-s et les femmes, qui sont susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée. Certaines organisations comme le CaLP proposent également des ressources et des conseils, dont des manières d'associer les transferts monétaires et la protection sociale, pour aider les humanitaires à réfléchir aux conséquences de la pandémie<sup>22</sup>.

## 2.4 QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA POLITIQUE ET LA PROGRAMMATION

La littérature sur les liens entre les transferts monétaires et la protection sociale met en évidence de nombreuses considérations relatives à la programmation. Cette partie s'appuie sur un ensemble de cadres analytiques (O'Brien et al., 2018a ; Cherrier et al., 2019 ; Seyfert et al., 2019). Le principal enseignement tiré de ces travaux est peut-être le fait qu'il n'est pas bénéfique de considérer l'aide humanitaire et la protection sociale comme des secteurs monolithiques, ni d'envisager l'association des transferts monétaires et de la protection sociale uniquement au travers de catégories définies. Il est préférable de « décomposer » les questions politiques et opérationnelles de façon plus détaillée et, pour chaque pays ou initiative, de déterminer les différentes possibilités d'association, selon le niveau de maturité des systèmes nationaux et le potentiel d'intégration à ceux-ci (Seyfert et al., 2019 ; Kukrety, 2016). L'Annexe VII contient une image et une explication du cadre « décomposé », qui répertorie les types de catégories opérationnelles qui peuvent être envisagées pour l'association selon le contexte du pays. Nous suivons ici librement ces catégories et nous en écartons quelque peu dans les titres.

<sup>21</sup> Pour cet exemple, nous nous appuyons en grande partie sur le rapport de la Banque mondiale intitulé « COVID-19 Real-Time Review of Country Measures » ([www.ugogentilini.net/wp-content/uploads/2020/03/global-review-of-social-protection-responses-to-COVID-19-2.pdf](http://www.ugogentilini.net/wp-content/uploads/2020/03/global-review-of-social-protection-responses-to-COVID-19-2.pdf)) et le rapport d'Oxfam intitulé « Social Protection Response to the COVID-19 pandemic » (à paraître).

<sup>22</sup> Référence : [www.calpnetwork.org/fr/themes/cva-and-covid-19-resources-guidance-events-and-questions/](http://www.calpnetwork.org/fr/themes/cva-and-covid-19-resources-guidance-events-and-questions/)

### 2.4.1 Les cadres légaux et politiques

L'association de la protection sociale et des transferts monétaires fait rarement partie des stratégies et politiques nationales, même si des exemples commencent à voir le jour (tels que le programme MNSSP II du Malawi<sup>23</sup>). Étant donné que le droit à la protection sociale n'est pas inscrit dans la loi de tous les pays, il faudra probablement attendre un certain temps avant que les États ne financent durablement les efforts comme la protection sociale réactive aux chocs, et la situation des réfugié-e-s et des personnes déplacées est encore plus complexe (voir ci-dessus). Néanmoins, l'inscription des principes de la protection sociale réactive aux chocs dans les stratégies et politiques multisectorielles et la définition de la répartition des rôles entre les acteurs et actrices de l'aide humanitaire et de la protection sociale sont essentielles et ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante.

### 2.4.2 Gouvernance et coordination

La mise en place d'une collaboration et d'une coordination efficaces constitue à la fois l'élément le plus important de la protection sociale réactive aux chocs et sa plus grande difficulté, puisqu'elle nécessite des objectifs et interventions multisectoriels qui, pour la plupart, ne peuvent pas être réalisés sans compromis. Des mécanismes de coordination sont requis entre les ministères/départements gouvernementaux de protection sociale et de gestion des risques de catastrophe, entre les différents ministères gouvernementaux, entre les acteurs et actrices locaux/ales, internationaux/ales et gouvernementaux/ales, et entre les approches des secteurs du développement et de l'humanitaire. La protection sociale, la gestion des risques de catastrophe et l'aide humanitaire sont souvent gérées par différents ministères ou départements gouvernementaux, avec leurs propres mécanismes de coordination, bailleurs de fonds, canaux et conditionnalités de financement, et différents points d'entrée dans les accords internationaux, tous en concurrence pour de bien maigres ressources (Béné et al., 2012 ; Kuriakose et al., 2013 ; Browne, 2014). Les ministères ne peuvent généralement pas travailler ensemble sans directive ou protocole officiel signé. La protection sociale est elle-même souvent rattachée à plusieurs ministères, et le département responsable de la gestion du registre social est souvent différent du ministère en charge des programmes. Les départements ou ministères chargés de la gestion des risques de catastrophe constituent un point d'entrée viable pour la coordination des liens entre protection sociale et transferts monétaires, mais sont pour le moment négligés ou dotés de capacités insuffisantes.

Le processus décisionnel et la participation des parties prenantes intersectorielles doivent être réguliers, inclusifs et institutionnalisés. Dans certains cas, des groupes interministériels ont été créés par décret (le Dispositif National au Niger, par exemple) ou dans le cadre d'un programme particulier (comme le PSNP en Éthiopie ou le HSNP au Kenya). Les entretiens avec les informateurs/trices clés réalisés dans le cadre de ce document d'information ont mis en évidence que les forums techniques nationaux, tels que les groupes de travail sur les transferts monétaires, pourraient œuvrer davantage au regroupement des parties prenantes. Certains produisent des efforts plus importants pour rendre les liens avec les initiatives et groupes de travail sur la protection sociale plus explicites (voir les exemples de l'Iraq, des Bahamas et du Nigeria). La protection sociale réactive aux chocs étant un nouveau concept, il est nécessaire de déployer des efforts continus pour s'assurer que ce concept est compris par toutes et tous, même au niveau local, et qu'il est accepté par les autorités, les communautés et les responsables de la mise en œuvre du district (UNICEF et PAM, 2018). L'une des difficultés de la protection sociale réactive aux chocs réside dans le fait de systématiser et de formaliser les essais en des approches cohérentes. Sans de tels efforts, un concept élaboré pour unifier les risques des acteurs et actrices introduit une nouvelle fragmentation en ce que chaque acteur ou actrice crée ses propres mécanismes réactifs aux chocs, ce qui complique encore un peu plus la coordination sur le terrain pendant un choc.

Comme indiqué plus haut, au-delà des difficultés techniques et opérationnelles, l'association des transferts monétaires et de la protection sociale et l'institutionnalisation de la protection sociale réactive aux chocs nécessitent un leadership et un projet de la part des gouvernements et des partenaires internationaux (Cherrier, 2014). Cela signifie, par exemple, qu'en plus d'assurer la coordination, le gouvernement s'efforce d'intégrer progressivement les principes de la protection sociale réactive aux chocs à des lois, décrets et politiques sectoriels, qu'il détermine l'espace budgétaire pour la protection sociale et la protection sociale réactive aux chocs, et qu'il est assisté dans le développement des capacités et des responsabilités nécessaires à la fourniture d'une protection sociale réactive aux chocs.

<sup>23</sup> D'autres pays, comme le Kenya, la Mongolie et le Myanmar, envisagent différentes possibilités en matière de protection sociale réactive aux chocs dans le cadre de leurs politiques nationales de protection sociale.

### 2.4.3 Gestion des informations et protection des données

L'harmonisation des systèmes de données constitue l'un des piliers de la coordination des transferts monétaires et de la protection sociale. Comme les programmes de protection sociale et d'aide humanitaire disposent souvent de bases de données différentes sur les bénéficiaires et de systèmes de gestion des informations dont les catégories d'information diffèrent également, un nombre croissant de gouvernements s'efforcent actuellement de créer des registres sociaux et des registres uniques<sup>24</sup>. Les registres sociaux enregistrent de nombreuses données démographiques et socioéconomiques sur les ménages vulnérables (qu'ils soient déjà bénéficiaires d'un programme ou non) au moyen d'un outil de collecte des données choisi d'un commun accord. Leurs objectifs sont de coordonner les programmes, définir les ménages admissibles, faciliter la gestion des dossiers des bénéficiaires et réduire les coûts des processus parallèles (Chirchir et Farooq, 2016). Les registres sociaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement conjoint et réactif des programmes pluriannuels et saisonniers/basés sur les crises. Cependant, il s'agit d'un exercice principalement mené par les partenaires chargés de la protection sociale, qui nécessite une adhésion plus importante de la part du secteur humanitaire pour gérer les problèmes fondamentaux de conception, de protection des données, d'interopérabilité et d'éthique.

Même si la gestion des données intégrée et les registres sociaux peuvent constituer des vecteurs d'amélioration de la gestion, de la coordination, du suivi et de l'efficacité des programmes, il est nécessaire que la communauté humanitaire étudie plus précisément certaines questions. Au niveau opérationnel, les données des registres sociaux peuvent ne pas être assez complètes (en ce qui concerne les types de données collectées sur la vulnérabilité, par exemple) ni assez actuelles pour permettre une utilisation rapide de celles-ci en cas de choc, en raison des limites de la couverture et des coûts de l'actualisation des informations. Il peut être nécessaire d'associer les registres sociaux à d'autres bases de données quand les chocs touchent des zones géographiques ou des groupes démographiques qui ne sont pas inclus-es dans les registres sociaux. Toutefois, l'association de données issues de différents systèmes de gestion des informations présente des difficultés, en particulier s'il n'existe pas d'identifiant national identifiant les personnes de manière unique, ce qui augmente le risque de duplication des données, de fraude, et d'erreurs d'inclusion ou d'exclusion<sup>25</sup>. De vives inquiétudes s'expriment concernant la possibilité pour les bénéficiaires de donner un consentement valable et éclairé à l'utilisation de leurs données dans les situations de crise humanitaire. De nombreux/euses praticien-ne-s de l'humanitaire s'inquiètent du fait que le ciblage basé sur la pauvreté (une méthode sur laquelle repose fréquemment l'utilisation des données des registres sociaux) n'est souvent pas approprié lors d'interventions d'urgence.

De façon plus générale, il existe un risque manifeste que la tendance mondiale à la numérisation des identifiants introduise de nouvelles formes de contrôle, corruption, mauvaise gestion et discrimination (Hosein et Nyst, 2014). Le cadre mondial émergent pour la gestion des identités est centré sur l'objectif de développement durable 16.9, qui prévoit l'octroi d'une identité juridique officielle à un nombre estimatif de 1,1 à 2,4 milliards de personnes qui n'en disposent pas encore à travers le monde. De nombreux autres objectifs de développement durable visent l'« inclusion financière ». La numérisation des identités est également au cœur des conventions mondiales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que du contrôle de l'immigration et des frontières, qui constituent les principales motivations des États. De nombreuses organisations humanitaires commencent à utiliser des systèmes d'identités numériques, et certaines envisagent d'adopter des normes interopérables, sous l'impulsion des agences des Nations Unies comme le HCR et le PAM. Des projets comme *ID For Development* de la Banque mondiale, à travers un fonds d'affectation spéciale de l'Union européenne, soutiennent la coopération avec les États en vue de créer des registres sociaux et des systèmes nationaux d'identités numériques interopérables, et d'améliorer également la capacité de « protection sociale numérique » des acteurs et actrices des secteurs du développement et de l'humanitaire<sup>26</sup>. La majeure partie de ces systèmes ont une composante biométrique, qui a été intégrée au Grand Bargain (2016) et au Pacte mondial pour les réfugiés.

Bien que ces systèmes présentent des avantages significatifs pour les États et les particuliers en matière d'inclusion juridique, sociale et économique, et bien qu'ils améliorent l'efficacité des systèmes, leur mise en œuvre a une

<sup>24</sup> Pour des raisons de concision, nous nous concentrons ici uniquement sur les registres sociaux, mais des registres uniques sont également développés dans de nombreux contextes nationaux. Un registre unique fonctionne comme un entrepôt d'informations qui associe les systèmes de gestion des informations préexistants (registres sociaux compris) des différents ministères et partenaires, ainsi que d'autres bases de données externes sur la santé, l'emploi, la fiscalité et l'état civil (Chirchir et Farooq, 2016).

<sup>25</sup> Par exemple, les bases de données peuvent différer par le code de programmation qui les constitue, les modules et les champs, le zonage géographique et les outils de collecte des données.

<sup>26</sup> Référence : <https://id4d.worldbank.org>

incidence sur les libertés civiles et les droits humains, en particulier dans les guerres où les gouvernements constituent souvent l'une des parties du conflit (Hosein et Nyst, 2014 ; Berens et al., 2019). Les risques sont exacerbés par le manque de normes mondiales répondant aux nombreuses et diverses questions liées à la protection des données et aux droits fondamentaux, ou par l'absence de séparation des pouvoirs qui devrait être instaurée avant le financement ou le déploiement de tels systèmes. La protection des données peut donc être vue comme une considération clé de la redevabilité humanitaire lorsque « les risques, les préjudices et les avantages associés aux données dans des contextes humanitaires ne sont pas bien documentés ni suffisamment compris » (Kuner et Marelli, 2017 ; Wilton Park 2019: 3)<sup>27</sup>.

#### 2.4.4 Mécanismes de distribution, modalités et complémentarité

La préférence de la protection sociale pour les transferts monétaires et leur utilisation accrue par l'aide humanitaire offrent des opportunités de convergence en ce qui concerne les partenaires et les méthodes de distribution. Toutefois, en dépit de l'utilisation accrue des transferts monétaires, la majeure partie de l'aide humanitaire est toujours distribuée en nature et nécessite ainsi des modalités de distribution différentes. Selon les chocs (et en particulier les chocs à déclenchement rapide), il est parfois nécessaire de changer les modalités ou de mélanger celles-ci, une possibilité que n'offrent pas les programmes de protection sociale. En outre, la couverture mondiale, les capacités et les avantages des programmes de protection sociale restent limités, en particulier dans les pays à faible revenu et les contextes fragiles, et souffrent d'un manque d'institutionnalisation (ILO, 2017 ; Roelen et al., 2018). Cela peut limiter leur utilisation dans le cadre d'associations dans l'immédiat (ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas favoriser leur développement), et nécessiter la mise en place de systèmes parallèles ou additionnels. Comme la plupart des programmes humanitaires pâtissent également de l'insuffisance de leur couverture, le problème plus général reste l'insuffisance des ressources, qui ne permettent pas de satisfaire les besoins, en particulier dans les contextes fragiles et les crises prolongées.

Dans les programmes d'assistance sociale axés sur le développement et les programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires, un intérêt et une attention accrues sont accordés aux programmes complémentaires (parfois appelés « Cash Plus »). Cela interroge les façons dont le renforcement des liens entre les transferts monétaires et d'autres formes d'aide peut produire des effets synergiques et améliorer les résultats dans les secteurs techniques comme la santé, la protection, et l'atténuation des violences sexuelles et des violences basées sur le genre. Les acteurs et actrices des secteurs du développement et de l'humanitaire ont ici la possibilité d'apprendre les un-e-s des autres concernant les pratiques efficaces au sein des programmes complémentaires (Harvey et Pavanello, 2019).

Si l'on examine les avantages et les difficultés de l'association de la protection sociale et des systèmes humanitaires, la flexibilité apparaît de plus en plus comme primordiale. Il est nécessaire d'adapter, de simplifier et d'assouplir les processus administratifs pour répondre aux différents besoins et contraintes qui apparaissent pendant les interventions liées à des chocs. Il faut également se concentrer sur la résilience des systèmes en situation de crise et s'assurer que ceux-ci peuvent continuer à fonctionner.

#### 2.4.5 Couverture, admissibilité et critères de ciblage

L'un des sujets opérationnels les plus débattus et complexes liés à l'association des transferts monétaires et de la protection sociale, c'est-à-dire l'admissibilité et le ciblage, est centré sur la façon de définir et de mesurer la vulnérabilité et les besoins, et le niveau d'assistance dont les personnes doivent bénéficier. Au cœur de ce débat se trouvent les droits et la couverture : le choix des bénéficiaires de façon générale et le choix des bénéficiaires dans les contextes où les ressources sont souvent insuffisantes. Idéalement, la protection sociale réactive aux chocs serait soutenue par une protection sociale appropriée et régulière en temps normal, et les appels humanitaires seraient entièrement financés. Mais, en réalité, la protection sociale est souvent insuffisante et irrégulière en temps normal, et les besoins humanitaires ne sont pas comblés. Des choix difficiles doivent ainsi être pris pour optimiser l'allocation de ressources faibles.

Les programmes de protection sociale et d'aide humanitaire ciblent leurs bénéficiaires en utilisant différentes méthodologies basées sur la pauvreté, les catégories et les communautés. Les programmes d'assistance sociale privilégient souvent le ciblage basé sur la pauvreté (comme la méthode d'évaluation des ressources

<sup>27</sup> Cette partie s'appuie également sur une étude à paraître de l'awo.agency et de l'Open Society Foundation sur les normes des systèmes d'identités numériques.

à base d'indicateurs de substitution), tandis que les praticien-ne-s humanitaires favorisent le ciblage à base communautaire. Ces deux méthodologies présentent des avantages comme des inconvénients, et leur exactitude, leur subjectivité, leur coût et leur rapidité font l'objet de vifs débats (voir par exemple Kidd et al., 2017). Dans les faits, de nombreux programmes associent au moins deux méthodologies. Une chose est certaine pour les humanitaires : il est nécessaire de faire des compromis et de mettre en place des solutions rapides dans les contextes marqués par des contraintes liées au temps, aux capacités et aux données (Programme alimentaire mondial, 2006)<sup>28</sup>. En raison des ressources limitées et des besoins énormes (pour les programmes de protection sociale comme humanitaires), les acteurs et actrices de ces programmes se concentrent souvent sur la réduction des erreurs d'inclusion, lorsque les erreurs d'exclusion représentent le problème le plus important.

L'identification des liens entre transferts monétaires et protection sociale nécessite l'intégration d'évaluations de la vulnérabilité qui prennent en compte les différents risques et types de vulnérabilité (pauvreté, insécurité alimentaire, exposition aux chocs), sans les confondre. Il est souvent difficile de trouver des outils pratiques pour réaliser des analyses de vulnérabilité intégrées au niveau national. L'identification de la meilleure combinaison de méthodologies, d'indicateurs et de modalités de financement pour permettre le ciblage des besoins chroniques et aigus ou transitoires (comme la combinaison de l'analyse de l'économie des ménages et de la méthode d'évaluation des ressources à base d'indicateurs de substitution (Schnitzer, 2016)) ainsi que l'association des indicateurs de catégories et de sécurité alimentaire font l'objet de plusieurs études. Selon le niveau de maturité du système de protection sociale et la vision à long terme qui le porte, il pourrait être très avantageux de passer de prestations basées sur les besoins (discrétionnaires) à des prestations catégorielles (droits individuels), ou à un revenu de base universel.

Toutefois, il est également nécessaire d'aborder des questions importantes concernant les opérations, les finances et l'économie politique. De même, concernant la conception et les objectifs à long terme, le fait de modifier l'axe des systèmes et programmes de protection sociale afin de répondre aux catastrophes compromet-il la réalisation de leurs principaux objectifs, à savoir s'assurer que ces systèmes et programmes se développent et offrent une meilleure protection tout au long du cycle de vie ? Bien que cette discussion n'appelle pas de réponse binaire, dans les contextes de portée politique et de ressources limitées, le risque de grever ces ressources constitue une préoccupation majeure pour beaucoup, y compris pour les informateurs/trices clés interviewé-e-s pour le présent document.

#### 2.4.6 Définir le type, le niveau, la fréquence et la durée des transferts

De par leur conception, les programmes d'assistance sociale sont réguliers, suffisants, prévisibles et financés par le gouvernement (dans l'immédiat ou à long terme). Parallèlement à cela, les transferts monétaires visent à fournir une aide vitale et des moyens de subsistance pendant une période définie face à des chocs spécifiques (bien que la séparation soit floue dans de nombreux contextes de crises prolongées). La définition des montants des transferts des programmes d'assistance sociale comme des transferts monétaires repose sur l'évaluation des besoins des individus ou des ménages. Cependant, étant donné l'urgence des contextes et la faible capacité des bénéficiaires à faire face aux chocs, les montants des transferts monétaires peuvent être supérieurs de plusieurs ordres de grandeur que ceux de l'assistance sociale<sup>29</sup>.

L'alignement des systèmes implique des compromis, et il n'est pas surprenant que l'établissement des montants des transferts monétaires, qui représentent la majeure partie des coûts des programmes, puisse être disruptif de façon positive comme négative. Par exemple, l'augmentation du montant des transferts d'un-e bénéficiaire de l'assistance sociale pendant une crise ou la saison maigre (expansion verticale), puis sa réduction, peuvent être bienvenues (en particulier si l'aide est distribuée à temps par un prestataire unique de services financiers), mais peuvent également être sources de confusion pour les communautés qui peuvent s'interroger sur l'arrêt des prestations et la différence entre les montants distribués aux ménages. Certaines communautés ont de l'aversion pour la notion de « cumul », c'est-à-dire lorsqu'un-e bénéficiaire reçoit plusieurs types d'aide à la place

<sup>28</sup> La participation des bénéficiaires constitue également une partie essentielle de la redevabilité humanitaire, bien que la participation des communautés puisse être limitée en cas de crises et de conflits à développement rapide (Burns et al., 2011).

<sup>29</sup> Les montants des transferts des programmes d'assistance sociale correspondent généralement en moyenne à 10 % à 30 % des besoins mensuels d'un individu ou d'un ménage, et peuvent être fortement influencés par des considérations liées à la viabilité financière à long terme et à la volonté de ne pas créer de dépendances. Les bénéficiaires de l'aide humanitaire ont en général besoin que cette aide couvre 65 % à 100 % de leurs besoins mensuels, qui sont calculés à partir de méthodologies comme le panier de dépenses minimum. À noter que les niveaux d'assistance doivent atteindre des seuils minimaux, tels que ceux définis par les normes Sphère.

du versement d'une aide égale à tou-te-s les membres de la communauté (Gouvernement du Malawi et UNICEF, 2017 ; Holmes et al., 2017), bien que le principe de la « programmation par couches » soit vu comme un élément clé de la protection sociale.

On recherche alors souvent un compromis, soit temporairement en augmentant les montants de la protection sociale de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de l'aide humanitaire (au Malawi et en Mauritanie, par exemple), soit en définissant des montants inférieurs aux besoins humanitaires pour qu'ils correspondent à ceux des programmes d'assistance sociale (au Kenya, au Kirghizistan et au Népal, par exemple). Dans ces derniers cas, il a été remarqué que les montants étaient trop faibles et ne répondaient donc pas aux besoins des ménages en situation d'urgence. Cependant, ils ont souvent permis l'adhésion des gouvernements à l'approche en question, ce qui montre le caractère essentiel de certains compromis.

#### 2.4.7 Alerte précoce, action précoce et financement basé sur les prévisions

Une caractéristique de la conception de l'aide humanitaire et de la gestion des risques de catastrophe, qui associe les systèmes d'alerte précoce aux programmes d'assistance sociale extensibles et à d'autres programmes de protection sociale, fait l'objet d'un intérêt de plus en plus important dans des pays comme le Sahel. Le financement basé sur les prévisions partage des traits communs avec les approches d'alerte et d'action précoces, mais il est axé sur l'utilisation des prévisions climatiques et météorologiques associée à des déclencheurs prédéfinis, au financement des risques de catastrophe et à des plans d'intervention (parfois appelés « protocoles d'action précoce »). L'objectif étant d'améliorer l'efficacité des efforts de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de relèvement (Overseas Development Institute, 2018)<sup>30</sup>. Le financement basé sur les prévisions permet une réflexion utile autour de la protection sociale réactive aux chocs. Par exemple, autour de la manière de garantir la préparation du système, d'allouer les ressources (et d'éviter d'agir en vain en investissant dans des mesures de préparation quand un choc n'a pas lieu), de concevoir des déclencheurs objectifs pour l'action basés sur des indicateurs convenus à l'avance, et de planifier, préparer et communiquer avec toutes les communautés. Ce processus a par exemple été suivi au Kenya dans le cadre du programme HSNP.

#### 2.4.8 Hiérarchisation des risques et financement des risques de catastrophe

Le financement de la protection sociale réactive aux chocs soulève des questions délicates sur la manière dont les activités doivent être financées et sur les sources de ce financement. Qui, par exemple, doit payer un « complément vertical » ? Un fonds de prévoyance d'un programme ordinaire ou un bailleur de fonds humanitaire qui s'ancrerait sur un programme de protection sociale existant ? Quels mécanismes de financement sont les plus adaptés à la gestion des chocs avant, pendant et après leur survenance ? Quels risques doivent être transférés à d'autres partenaires (tels que les assureurs) ?

La réponse à ces questions dépend du contexte, et il est donc important d'identifier les chocs, les victimes et lieux de ces chocs, ainsi que les différents instruments, partenaires et mécanismes de programmation disponibles pour gérer ces chocs<sup>31</sup>. Ce type d'exercice de « hiérarchisation des risques » fait partie intégrante des analyses réalisées dans le cadre des processus d'assurance et de financement des risques de catastrophe qui sont menés par certains acteurs et actrices comme la Banque mondiale et les ministères des Finances<sup>32</sup>. Les analyses d'assurance et de financement des risques de catastrophe permettent également de remplir de nombreux besoins liés à la conception dans le cadre de l'association des transferts monétaires et de la protection sociale, comme la création de profils de risques, la génération de modèles chiffrés des répercussions des catastrophes, la création de cas d'investissement économique pour la préparation ainsi que l'alerte et l'action précoces, et la définition de plans d'intervention d'urgence comme condition préalable au déblocage du financement des risques de catastrophe préalloué.

La définition des stratégies d'assurance et de financement des risques de catastrophe pourrait faire l'objet d'une collaboration accrue avec les acteurs et actrices de l'aide humanitaire. Cela est nécessaire pour associer les bons instruments financiers dans l'optique de faire face à des chocs (comme des fonds communs nationaux),

<sup>30</sup> Voir également les travaux de la FISCR et du Climate Centre des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : [www.forecast-based-financing.org/wp-content/uploads/2018/10/DRK\\_Broschuere\\_FUND\\_Web\\_ENG.pdf](http://www.forecast-based-financing.org/wp-content/uploads/2018/10/DRK_Broschuere_FUND_Web_ENG.pdf)

<sup>31</sup> Comme les fonds de prévoyance, qui s'alignent sur les ressources humanitaires, les modificateurs de crise, les obligations catastrophe et les assurances contre les pertes liées à une catastrophe.

<sup>32</sup> Voir par exemple le guide sur le financement des risques de catastrophe de la Banque mondiale : [www.financialprotectionforum.org/publication/disaster-risk-finance-a-primer-core-principles-and-operational-framework](http://www.financialprotectionforum.org/publication/disaster-risk-finance-a-primer-core-principles-and-operational-framework)

qui peuvent inciter à leur tour un groupe pertinent d'acteurs et d'actrices à mener des actions en faveur de l'instauration d'une protection sociale réactive aux chocs (Konyndyk, 2018). Sur ce dernier point, les bailleurs de fonds pourraient jouer un rôle accru en manifestant leur intérêt pour les programmes s'apparentant à une protection sociale réactive aux chocs et qui nécessitent des demandes conjointes de la part des acteurs et actrices de la protection sociale et de l'aide humanitaire. C'est ce qu'a fait le DFID au Liban (Cherrier et al., 2019).

Il est manifeste que les structures de financement influencent fortement l'action des programmes (Konyndyk, 2018). Tant que les humanitaires seront limité-e-s dans les activités qu'elles/ils peuvent soutenir et tant qu'elles/ils rechercheront des financements à court terme pour intervenir dans des crises imminentes, elles/ils ne pourront pas pleinement s'engager dans le programme plus large visant à associer les transferts monétaires et la protection sociale. Il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens de soutenir la programmation et la coordination multipartites, et l'exploration des stratégies d'assurance et de financement des risques de catastrophe et de mécanismes de financement innovants pourrait offrir une voie fructueuse pour le renforcement des liens entre les transferts monétaires et la protection sociale. Si l'on considère les répercussions plus générales pour la protection sociale réactive aux chocs, l'utilisation accrue des systèmes gouvernementaux de protection sociale implique que les besoins financiers nécessaires aux interventions suite à un choc soient de plus en plus couverts par les États et leurs partenaires de développement. Il sera donc également important pour les partenaires de développement de discuter de l'espace budgétaire et de comprendre les opportunités de sécuriser le financement prévisible par les États et à plus long terme de la protection sociale réactive aux chocs, associé à une stratégie de protection sociale incluant le financement des risques de catastrophe.

Il est nécessaire de faire preuve de réalisme quant au potentiel des nouvelles approches de financement des risques de catastrophe et de reconnaître la possibilité qu'une aide internationale durable, émanant du secteur du développement comme de celui de l'humanitaire, restera nécessaire pour tester les approches et les mettre à l'échelle, tout en aidant des personnes à subvenir à leurs besoins de base dans de nombreuses crises grâce à des programmes et systèmes conventionnels.

## 2.5 QUELQUES RÉFLEXIONS

L'association des transferts monétaires et de la protection sociale offre plusieurs avantages. L'harmonisation des approches et l'accroissement de la flexibilité au sein d'un système de protection sociale pour faire face à un ensemble plus vaste de chocs et les gérer pourraient réduire et éviter la répétition inutile d'efforts et la duplication des coûts, améliorer la coordination, renforcer les capacités nationales et améliorer les résultats pour les bénéficiaires. Ce constat est appuyé par les études de cas de la littérature sur la protection sociale réactive aux chocs.

Toutefois, les efforts visant à surmonter les divisions des communautés des secteurs de l'humanitaire et du développement sont sous-tendus par de profondes différences théoriques, structurelles et politiques. Les acteurs et actrices nationaux et internationaux du secteur du développement sont fondamentalement axés sur la compétition plutôt que sur la coordination et l'intégration (Browne, 2014 ; Konyndyk, 2018). Ces problèmes imprègnent le sujet de l'association des transferts monétaires et de la protection sociale, et soulèvent plusieurs préoccupations brièvement présentées ci-après.

### 2.5.1 L'économie politique

L'économie politique de l'association des transferts monétaires et de la protection sociale fait encore l'objet d'une attention insuffisante à plusieurs égards : les acteurs et actrices des secteurs de l'humanitaire et du développement peuvent-ils respecter leur engagement envers les principes humanitaires tout en travaillant avec les structures d'assistance sociale gouvernementales ? L'association de l'aide humanitaire et de la protection sociale implique-t-elle une perte lente de l'influence, des ressources et de la visibilité des acteurs et actrices de l'aide humanitaire et de la gestion des risques de catastrophe ? Comment créer un climat de confiance entre des ministères et des partenaires dont les structures et mandats sont fondamentalement différents, et qui sont parfois en compétition directe pour les ressources ? À quelles questions d'économie politique un ministère ou un bailleur de fonds doit-il répondre pour épouser l'idée d'associer l'aide humanitaire et la protection sociale ?

La divergence notoire de points de vue à propos du rôle de l'État est au cœur de ces questions. La principale fonction de la protection sociale est d'aider les États à offrir une assistance sociale à leurs citoyen-ne-s dans le cadre d'un contrat social plus vaste, prévu par la législation, intégré aux politiques sectorielles et financé par des ressources nationales. Cependant, l'action humanitaire exige l'observation d'une certaine distance envers les États et une indépendance à leur égard pour préserver les principes humanitaires et faire office de mécanisme de dernier recours quand l'État est dépassé ou complice, ou encore lorsqu'il n'exerce pas un plein contrôle sur son territoire. Des initiatives de recherche et de renforcement des capacités pourraient permettre d'explorer certaines de ces questions et tensions.

### 2.5.2 Clarifier les objectifs des différents acteurs et actrices

L'association des transferts monétaires et de la protection sociale est-elle toujours appropriée ? Ne risque-t-on pas de surcharger les systèmes de protection sociale en essayant de les rendre réactifs à un nombre croissant de chocs ? La littérature sur la protection sociale réactive aux chocs montre clairement que la capacité d'un système de protection sociale à gérer un large éventail de chocs covariants dépend de différents facteurs (capacités, maturité, type du choc, coordination) (O'Brien et al., 2018b), et que même dans les pays disposant d'un système ou programme de protection sociale institutionnalisé et fonctionnant de façon acceptable, ce système ou programme peut ne pas être en mesure d'intégrer de nouvelles prises en charge suite à la survenue de nouveaux chocs (Winder-Rossi et al., 2017).

Dans de nombreux pays, l'assistance sociale offre une couverture limitée ou n'est pas disponible dans les zones difficiles d'accès. Dans de tels cas, il serait peut-être plus avisé de la part de certains États de maintenir la séparation entre les systèmes d'assistance sociale et d'aide humanitaire, et de se concentrer sur l'amélioration et la formalisation de la coordination globale et des systèmes d'aide communs. Pour permettre aux gouvernements d'aider leurs citoyen-ne-s en situation de crise, il est nécessaire d'améliorer la collaboration avec ceux-ci pour, par exemple, renforcer leurs capacités d'intervention en cas de catastrophe dans le cadre de systèmes nationaux de gestion des catastrophes au lieu de, ou en plus de, travailler à rendre la protection sociale plus réactive aux chocs. Même dans les pays disposant de meilleures capacités et qui ont atteint un certain niveau d'intégration, la situation est compliquée. L'exemple de la Turquie présenté ci-dessus montre que l'association de l'aide humanitaire et de la protection sociale peut engendrer des résultats paradoxaux.

L'ancrage sur un système de protection sociale pour fournir une aide humanitaire pourrait améliorer l'efficacité de la distribution de cette aide, mais contribuerait peu au renforcement des capacités globales de l'État ou au changement des priorités de financement des bailleurs de fonds pour favoriser une appropriation nationale. Il pourrait être possible de transférer la charge des interventions humanitaires aux systèmes de protection sociale sans réduire les niveaux de besoins globaux si les programmes à long terme sous-jacents n'y répondent pas en raison du caractère insuffisant de leur couverture, de leur financement, de leur conception ou de leurs capacités. Ce transfert peut être conforme aux objectifs humanitaires visant à augmenter la rapidité, la ponctualité et l'efficacité des interventions de crise, mais problématique en ce qui concerne les objectifs de développement visant à renforcer les systèmes nationaux. S'il n'est pas conçu correctement, ce transfert peut également surcharger les systèmes de protection sociale et les empêcher d'atteindre leurs objectifs fondamentaux. La conciliation de différents objectifs est spécifique à chaque contexte et exige une coordination étroite entre les secteurs, tout en évitant l'opportunisme. Lorsque l'intégration est jugée appropriée et faisable, et que les capacités locales peuvent être renforcées, le renforcement des capacités nationales doit alors être central, et les acteurs et actrices doivent s'engager à tirer des enseignements de leurs expériences pour améliorer les futures interventions. Comme nous l'avons déjà précisé, l'accent doit être mis, dans la mesure du possible, sur la progression des principes fondamentaux de la protection sociale universelle : comment améliorer progressivement la couverture, l'exhaustivité et la pertinence des programmes de protection sociale existants.

En bref, l'intégration présente des risques comme des avantages, et il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande prudence en arrêtant de partir du principe que l'association des transferts monétaires et de la protection sociale est toujours positive ou applicable à toutes les situations. Les États touchés par des crises et les organisations qui les aident doivent prendre des décisions plus nuancées sur le renforcement des liens entre les transferts monétaires et la protection sociale en s'interrogeant sur la pertinence de ce renforcement et la manière dont il doit être effectué le cas échéant. Un niveau égal de réalisme, d'ambition et de patience est requis pour ne



pas surcharger prématurément les systèmes de protection sociale, pour offrir un soutien suffisant aux États, et pour que l'association des transferts monétaires et de la protection sociale ne soit pas vue comme une stratégie de sortie rapide pour les acteurs et actrices de l'aide humanitaire. Comme le remarque Mme Cherrier (à paraître) :

*« Au fond et surtout, ce programme appelle un changement complet des mentalités et de l'approche de l'aide humanitaire et de la protection sociale. Il nécessite la conciliation de différents points de vue et la transformation de ceux-ci en une action constructive. Pour le bailleur de fonds, la question est de savoir comment convaincre les États d'être plus inclusifs ; l'État fait face à des risques politiques et économiques disproportionnés s'il doit assumer tous les coûts ; les organisations humanitaires internationales, quant à elles, peuvent être confrontées à des dilemmes sur la façon de concilier leurs engagements de neutralité et d'indépendance et celui de respecter la responsabilité première des États (Seyfert et al., 2019). La clarification de la nature des besoins humanitaires, la définition d'objectifs communs à court et moyen termes, et la redéfinition des responsabilités et rôles respectifs en accord avec cette vision nécessitent des compétences générales pour orienter le dialogue et surmonter les différences entre les acteurs et actrices. »*

### 2.5.3 Le genre

Les catastrophes et les conflits amplifient les inégalités existantes et touchent les populations différemment selon leur genre et leur âge, et si elles présentent un handicap. Les interventions d'urgence peuvent elles-mêmes amplifier ces lignes de fracture si elles ne sont pas correctement planifiées et réalisées<sup>33</sup>. Toutefois, comme l'ont remarqué le CaLP et d'autres organisations<sup>34</sup>, nous disposons encore de peu de connaissances sur la façon de réaliser des interventions humanitaires en tenant compte des questions de genre ainsi que sur le rôle des transferts monétaires dans ce processus. À une ou deux exceptions notables près (p. ex. Cherrier et al., 2019), les efforts déployés jusqu'à présent pour corriger les inégalités entre les genres ont brillé par leur absence dans les discussions sur la protection sociale réactive aux chocs. Pourtant, la littérature sur la protection sociale recense de nombreuses données probantes sur les avantages offerts par les transferts monétaires distribués aux ménages pour corriger les dynamiques et les inégalités liées au genre (Mishra, 2017). Il semblerait donc qu'il n'y ait pas de « réflexion conjointe » sur le genre et l'association de l'aide humanitaire et de la protection sociale.

Cela peut être dû à plusieurs facteurs, comme le manque de données probantes ventilées par genre, le manque d'intérêt et de volonté politiques, et le fait que le genre est transversal et difficilement « associé » à d'autres problématiques (Cherrier et al., 2019). Mais d'autres questions plus larges sont en jeu. Au sein de la littérature sur la protection sociale, il est largement admis que les transferts monétaires seuls ne donnent pas les résultats escomptés concernant la malnutrition, la santé et l'éducation (Roelen et al., 2017). Ils doivent être accompagnés d'un ensemble de services sociaux (soins de santé primaires, éducation, nutrition, etc.) et de changements comportementaux (soins et nutrition de l'enfant, inclusion financière, droits garantis par la loi, etc.), ce que l'on appelle les approches « Cash Plus » ou « par couches » (Mishra, 2017). Ce point est particulièrement important pour les femmes et les filles, étant donné la dynamique de pouvoir inégale au sein des ménages, les schémas genrés du monde du travail et des soins, et le manque d'accès relatif aux ressources financières, sociales et politiques par rapport aux hommes (Roelen et al., 2018). Toutefois, le champ d'action des services sociaux dans les pays aux capacités faibles peut être limité, et les conflits sont sans surprise associés à la détérioration des systèmes de distribution et des prestations de services (Carpenter et al., 2012). Cette situation peut donner l'impression qu'il n'est pas possible de traiter la question du genre de façon exhaustive du fait de la complexité déjà inhérente aux considérations sur la protection sociale réactive aux chocs.

Une approche progressive pourrait permettre de réintroduire l'aspect oublié que constitue le genre dans les analyses portant sur l'association des transferts monétaires et de la protection sociale. Cela pourrait d'abord impliquer la prise en compte du genre dans un cadre opérationnel « décomposé » (l'examen de différentes caractéristiques des systèmes et des programmes que nous avons évoqué plus haut) pour déterminer les points où cet aspect doit être priorisé. Dans un deuxième temps, il peut s'agir d'examiner si les ménages sont admissibles à plusieurs interventions (l'un des avantages supposés de la coordination dans le cadre de la protection sociale réactive aux chocs). Il est nécessaire ici de ne pas s'arrêter aux transferts monétaires, et de tenir compte des services sociaux et des mesures d'accompagnement pour une approche plus complète, mais progressive. Enfin, il peut

<sup>33</sup> Voir les diverses ressources du CaLP sur le genre et les transferts monétaires concernant ces points : <https://www.calpnetwork.org/fr/publication/corpus-de-papiers-sur-les-transferts-monetaires-et-le-genre-dans-les-contextes-humanitaires/>

<sup>34</sup> Référence : [www.devex.com/news/opinion-for-cash-transfers-to-work-we-can-t-ignore-gender-93575](http://www.devex.com/news/opinion-for-cash-transfers-to-work-we-can-t-ignore-gender-93575)

s'agir d'élargir la réflexion pour inclure un programme de protection sociale réactive intégrant le genre de manière transversale en examinant le contexte politique pour identifier les politiques non sexistes et les défenseurs et défenseuses politiques existant-e-s et, surtout, comprendre comment la protection sociale (et l'aide humanitaire) peut définir les femmes comme étant plus que des mères et des soignantes, c'est-à-dire comme des actrices du changement, des contributrices à l'économie et des bénéficiaires à part entière de la protection sociale (Holmes et al., 2019).

En bref, la prise en compte d'une perspective de genre peut permettre l'obtention d'une vue plus complète et aboutie de la façon d'atteindre des personnes vulnérables pendant les crises et en dehors, et de la façon de contribuer à d'éventuelles stratégies de sortie pour les acteurs et actrices de l'aide humanitaire et à des stratégies de transition vers des approches officielles et gouvernementales de la protection sociale réactive aux chocs. Il est nécessaire, à cet effet, de disposer d'un plus grand nombre de données probantes sur les différents points de connexion possibles avec les systèmes nationaux de protection sociale en examinant, par exemple, les programmes de transferts monétaires sociaux pour inclure, entre autres, les services sociaux, les travailleurs et travailleuses sociaux/ales, les assurances sociales et les politiques de travail (Cherrier, à paraître).

#### **2.5.4 L'âge et le handicap**

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que leurs ménages sont représentés de manière disproportionnée dans les populations les plus pauvres. Alors que l'accès à la protection sociale peut potentiellement jouer un rôle clé dans l'amélioration du bien-être, les programmes existants n'atteignent pas la majeure partie des personnes en situation de handicap, et les personnes âgées rencontrent des obstacles à cause des vulnérabilités existantes et du risque accru de violations des dispositions concernant la protection (Mleinek et Davis 2012 ; DFID 2015a ; DFID 2015b). Les barrières physiques, de communication et d'attitude et le manque de sensibilité ou de connaissances dans la conception du programme compliquent l'accès à l'aide pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (Mont, 2010 ; Kidd et al., 2019). Les personnes en situation de handicap sont extrêmement vulnérables aux crises, car elles sont moins susceptibles de bénéficier des interventions ou de l'aide humanitaire, en particulier à cause du manque d'informations accessibles, du manque de données sur le handicap, ainsi que des connaissances ou attitudes négatives au sein des membres de la famille, des communautés et des responsables de la mise en œuvre des programmes (Groce et al., 2011 ; UNHCR, 2019b ; Sherwood et Pearce, 2016 ; Pearce, 2013 ; Handicap International, 2015 ; Rohwerder, 2018). Les données probantes montrent également que les personnes âgées sont souvent oubliées dans les opérations humanitaires (HelpAge, 2012 et 2014). Les transferts monétaires humanitaires, l'assistance sociale et les programmes qui essaient de les rapprocher doivent accorder une plus grande attention aux questions d'âge et de handicap.

#### **2.5.5 Transformation et protection**

Les personnes nécessitant une assistance sociale en situation de crise sont souvent exposées à des risques de violence (y compris à des violences sexuelles et à des violences basées sur le genre), ont un besoin tout particulier de protection, et jouissent de droits restreints quant au travail et à leur déplacement (Denney et Mallett, 2017). Les approches transformatrices de la protection sociale qui ne se concentrent pas uniquement sur l'aide, mais également sur d'autres domaines, comme le droit au travail, la liberté de mouvement et la protection contre la violence, sont essentielles, précisément là où elles sont le plus difficiles à mettre en place. Il est nécessaire d'examiner dans quelle mesure il est possible d'intégrer les approches transformatrices à des contextes où l'aide humanitaire et l'assistance sociale sont rattachées. Les approches de programmation « Cash Plus » ou complémentaire sont susceptibles de produire des effets synergiques entre l'aide basique et la protection, réduisant ainsi les risques de violence et atténuant leurs conséquences. Il est également possible de s'intéresser davantage à la façon dont la protection sociale peut favoriser l'inclusion et soutenir les moyens de subsistance (Harvey et Pavanello, 2019 ; Roelen et al., 2017).

### 3 CONCLUSION

L'association de la protection sociale et des transferts monétaires humanitaires, dans le cadre du programme plus vaste concernant la protection sociale réactive aux chocs, a pris une ampleur considérable ces cinq dernières années. Un ensemble de facteurs explique cette évolution, par exemple, les engagements mondiaux axés sur un meilleur alignement des objectifs, des systèmes et des programmes, la demande d'une coordination accrue et de réduction des coûts opérationnels, et le fait que les programmes humanitaires et de protection sociale partagent de plus en plus de caractéristiques. Mais cette évolution s'inscrit pleinement dans une démarche plus vaste ayant émergé il y a une trentaine d'années dont l'objectif est de renforcer les liens entre les activités des secteurs du développement et de l'humanitaire afin de mieux servir les personnes vulnérables dans les pays pauvres, fragiles et touchés par des conflits, alors que la fréquence et l'intensité des chocs climatiques et des autres chocs augmentent, et que les besoins humanitaires mondiaux atteignent ainsi des niveaux records.

Les discussions politiques et conceptuelles associant la protection sociale et les transferts monétaires humanitaires ont fait des progrès considérables en peu de temps. Il existe désormais de nombreux documents (déclarations de principes, études de cas, notes d'orientation et recherches universitaires) sur la façon dont les différentes organisations planifient ou opérationnalisent les liens, reflétant le nombre croissant d'activités sur le terrain. Toutefois, la littérature présente encore un certain nombre de lacunes, et les praticien-ne-s appellent de façon pressante un soutien ciblé et adapté pour la planification et la mise en œuvre des liens au niveau régional et national.

Dans ce document commandé par le CaLP, nous présentons la façon dont les concepts de l'association des transferts monétaires et de la protection sociale, et plus largement de la protection sociale réactive aux chocs, ont évolué, la façon dont ces liens sont opérationnalisés dans différents contextes nationaux, quelques considérations essentielles sur la programmation et d'autres réflexions autour de l'évolution future. Dans la seconde partie interne au CaLP, nous offrons un ensemble de recommandations sur le renforcement des capacités, qui se basent sur les analyses et les recherches menées ici.

L'argument général de ce document consiste à dire que si l'association de la protection sociale et des transferts monétaires est prometteuse et a permis des innovations intéressantes au sein des programmes, il est nécessaire d'approfondir notre compréhension des différentes façons d'associer les transferts monétaires à la protection sociale du point de vue humanitaire, et de l'efficacité de cette approche. Il faut également faire preuve d'une plus grande prudence en arrêtant de partir du principe que cette association est toujours positive et que les constats sont universellement applicables. Les acteurs et actrices du secteur doivent prendre des décisions plus nuancées sur le renforcement des liens entre la protection sociale et les transferts monétaires en se posant différentes questions : ce renforcement est-il souhaitable ? De quelle manière et dans quelles circonstances doit-il être effectué ? Quelles seront les conséquences sur l'équilibre entre les instruments humanitaires et de développement en divers endroits ? Ceci étant dit, cette approche est très prometteuse, et a déjà produit des perspectives et résultats encourageants. Il est donc nécessaire de poursuivre les travaux sur ce sujet pour combler les lacunes de connaissances globales, mais, surtout, pour permettre le renforcement des capacités sur le terrain, en se concentrant sur des solutions réalistes et pragmatiques.

Alors que cette approche est de plus en plus intégrée aux méthodes de travail de différentes institutions, nous soulignons ici qu'il sera de plus en plus nécessaire d'accepter et de formaliser des outils et approches clés, et que la demande de praticien-ne-s au « profil hybride », c'est-à-dire de praticien-ne-s qui disposent d'une expertise des secteurs de l'humanitaire et de la protection sociale (entre autres), augmentera. Puisque de nombreuses difficultés rencontrées dans la fusion de ces deux univers ne peuvent pas être surmontées par les seules solutions techniques, les praticien-ne-s doivent associer leurs connaissances pratiques aux compétences générales pertinentes pour gérer, au fond, des processus de changement, de négociation et de mise en confiance, avec l'objectif d'offrir de meilleurs programmes et résultats aux communautés touchées par des chocs.

## 4 ANNEXES

### ANNEXE I – OBJECTIFS, PORTÉE ET PRIORITÉ DE LA CONSULTATION (SELON LES TERMES DE RÉFÉRENCE)

Cette tâche couvre une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 mars 2020. Son objectif est le suivant :

*Fournir au CaLP une vue d'ensemble à jour des analyses et mesures les plus récentes en matière d'association de la protection sociale aux transferts monétaires humanitaires et, en se basant sur celles-ci, recommander la révision et l'ajout d'informations aux ressources de formation.*

La contribution principale des consultant-e-s (une note d'information de haut niveau) analysera les questions ci-dessous afin de formuler des recommandations à propos d'une stratégie et d'un modèle/contenu pour les révisions apportées aux ressources de renforcement des capacités du CaLP portant sur l'association de la protection sociale aux transferts monétaires humanitaires :

- a. Quels ont été les développements essentiels en termes de cadres logiques analytiques et de politiques et pratiques nationales, régionales et mondiales au cours des quatre dernières années ?
- b. Quelles ressources de formation de haut niveau ont été générées, par quelles organisations et pour quel public (par exemple, formation Transform centrée sur l'Afrique sub-saharienne, Key Aid a récemment organisé une formation similaire dans son cours « Master Practitioner », l'UNICEF pourrait demander la mise au point d'une boîte à outils, la FAO a récemment travaillé sur le genre et la protection sociale, l'IDS est en train de développer une formation en ligne comportant un module axé sur la protection sociale réactive aux crises, etc.) ?
- c. En quoi le public des formations a-t-il évolué (par exemple, représentant-e-s du gouvernement, agences de l'ONU, ONG, etc.) ?
- d. Quelles sont les lacunes des ressources de formation disponibles ? (N.B. : le CaLP développe également un aide-mémoire et trois études de cas exhaustives pour la région MENA.) Comment ces lacunes en termes d'information pourraient-elles nous aider à déterminer qui soutenir et quelles activités nous devrions développer dans le domaine en question ?

En tenant compte des questions précédentes, la/le(s) consultant-e(s) formulera/ont des recommandations concernant les formations que le CaLP devrait mettre au point et/ou comment améliorer les ressources sur le renforcement des capacités, pour quel public et dans quel contexte.

## ANNEXE II – LISTE DES ABRÉVIATIONS

| Full title  | Abbreviation |
|---|--------------|
| politiques actives du marché du travail   | ALMP         |
| adaptation au changement climatique   | CCA          |
| transferts monétaires (humanitaires)  | TM           |
| financement des risques de catastrophe  | DRF          |
| gestion des risques de catastrophe  | DRM          |
| système d'alerte précoce  | EWS          |
| prestataire de services financiers  | FSP          |
| sous-groupe du Grand Bargain sur l'association entre transferts monétaires humanitaires et protection sociale | GBSG         |
| mécanismes de règlement des griefs et d'orientation   | GRMs         |
| expansion horizontale   | EH           |
| Household Economy Approach (approche économique par ménage)   | HEA          |
| aide humanitaire  | HA           |
| programme de filet de sécurité contre la faim (Kenya)   | HSNP         |
| Personne/population déplacée interne  | PDI          |
| institutions financières internationales  | IFI          |
| évaluations interorganisations de la protection sociale   | ISPA         |
| cadre intégré de classification par phases  | IPC          |
| systèmes de gestion des informations  | GSI          |
| protocole d'accord  | MoU          |
| suivi et évaluation   | M+E          |
| fonds fiduciaire multi-bailleurs  | MDTF         |
| organisation non gouvernementale  | ONG          |
| aide publique au développement  | APD          |
| programme de filet de sécurité sociale productif (Éthiopie)   | PSNP         |
| évaluation des ressources à partir d'indicateurs de substitution  | PMT          |
| gestion des finances publiques  | PFM          |
| protection sociale réactive aux chocs   | SRSP         |
| protection sociale  | PS           |
| registre social   | SR           |
| expansion verticale   | VE           |

## ANNEXE III – GLOSSAIRE

- **Adaptation au changement climatique (ACC)** : démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. (GIEC, 2012).
- **Modification du système** : la conception des programmes et systèmes de protection sociale peut être ajustée de manière à prendre en compte les crises auxquelles un pays peut faire face (O'Brien et al., 2018a).
- **Catastrophe** : sa signification est proche de celle du terme « crise » ; les catastrophes sont liées à des chocs. Les catastrophes sont définies comme une « perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quelle échelle et causée par des événements dangereux entrant en interaction avec des conditions d'exposition, de vulnérabilité et des capacités. » (UNDRR, 2017). On les distingue souvent des chocs car la réponse aux catastrophes excède les capacités et ressources locales ou nationales et requière une assistance externe.
- **Réduction des risques de catastrophe/Gestion des risques de catastrophe** : la réduction des risques de catastrophe est l'*objectif politique* qui étaye la gestion des risques de catastrophe, et ses buts et objectifs sont définis dans les stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe. La gestion des risques de catastrophe est l'*application des politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe*. La réduction et la gestion des risques de catastrophe visent à prévenir les risques de nouvelles catastrophes, à réduire les risques actuels et à gérer les risques restants, ce qui contribue au renforcement de la résilience, à la réduction des pertes liées aux catastrophes et à un développement plus durable (UNDRR, 2017).
- **Danger** : un phénomène dangereux qui peut entraîner des pertes humaines et matérielles, des perturbations sociales et économiques ou des dégradations de l'environnement, etc. (UNDRR, 2017). Un danger est un événement pouvant potentiellement se produire. Tous les dangers ne mènent pas à un choc ou à une catastrophe (par exemple, de fortes pluies pourraient être dangereuses sans pour autant entraîner d'inondations).
- **Expansion horizontale** : inclusion temporaire de nouveaux/elles bénéficiaires des communautés sinistrées dans un programme de protection sociale (O'Brien et al., 2018a).
- **Aide humanitaire** : elle a pour objectifs de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité humaine pendant et après des crises provoquées par l'être humain ou des catastrophes associés à des dangers d'origine naturelle, ainsi que d'améliorer la préparation à la survenue de tels événements. L'aide humanitaire repose sur des principes humanitaires, à savoir l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance (Sphere Association, 2018 ; Development Initiatives, 2018).
- **Ancrage sur un système existant** : utilisation d'éléments d'un système ou programme établi par un nouveau programme (de la part du gouvernement ou des partenaires) (O'Brien et al., 2018a).
- **Résilience** : capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposé-e à des dangers à y résister, à les absorber, à les prendre en compte, à s'y adapter, à les transformer et à se remettre des effets d'un danger rapidement et efficacement, notamment par la préservation et la restauration de ses structures et fonctions de base essentielles grâce à des mécanismes de gestion des risques (UNDRR, 2017).
- **Risque** : bien qu'il n'existe aucune définition universelle du risque, les communautés de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique le définissent généralement comme l'interaction de trois facteurs : un *danger* (ou plus largement, un « choc »), plusieurs niveaux *d'exposition* au danger (ou choc) et plusieurs niveaux de *vulnérabilité/capacité d'adaptation* (sur le plan économique, social, environnemental, politique, etc.).
- **Alignement d'un système parallèle** : le développement d'un ou plusieurs éléments d'une intervention humanitaire parallèle, s'alignant autant que possible avec les éléments d'un programme de protection sociale ou d'un système de gestion des risques de catastrophe actuel ou futur. Ce terme se distingue du terme d'« ancrage sur un système existant », car il utilise une infrastructure parallèle plutôt qu'un autre système (O'Brien et al., 2018a).

- **Choc** : la concrétisation d'un risque (un événement qui combine une exposition et des vulnérabilités pré-existantes/un manque de capacités d'adaptation). Un choc peut également faire référence au moment où un processus à évolution lente (un facteur de stress) prend une proportion extrême. Les chocs peuvent avoir des caractéristiques différentes (chocs provoqués par le climat ou des facteurs météorologiques, épidémiologiques, liés à un conflit, structurels (par exemple, montée en flèche des prix des denrées alimentaires)), et, selon leur nature, ils peuvent connaître une évolution lente ou rapide. Ils peuvent affecter un individu ou un ménage (chocs singuliers) ou un grand nombre de personnes en même temps (chocs covariants).
- **Assistance sociale** : transferts monétaires, de biens ou de services réguliers, conditionnels, inconditionnels et prévisibles, fournis à long terme aux ménages ou à des individus particuliers, vulnérables ou démunis (par ex. les personnes âgées, les femmes enceintes), afin de les aider à subvenir à leurs besoins de base ou à construire des actifs pour se protéger et accroître leur résistance aux chocs et aux périodes vulnérables de leur vie. Ils se réfèrent généralement à une aide financière fournie par le gouvernement, mais peuvent aussi se référer à une aide en nature (CaLP, 2017). « Transferts sociaux » et « filet social de sécurité » sont d'autres termes fréquemment employés dans le contexte de la protection sociale. Ils peuvent être mis en œuvre par le gouvernement, des ONG ou des prestataires de services financiers et sont généralement financés par les impôts ou les bailleurs de fonds (Roelen et al., 2018).
- **Protection sociale** : actions menées par l'État ou à titre privé afin de répondre aux risques, à la vulnérabilité ou à la pauvreté chronique. La protection sociale se réfère aux systèmes complets comprenant les filets de sécurité, l'assistance sociale, les politiques des systèmes de marché du travail, les options de couverture sociale (par ex. les pensions contributives, les assurances santé) et les services sociaux de base (par ex. dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition) (CaLP 2017). « Un ensemble de politiques et de programmes visant à protéger les populations (et en particulier les groupes vulnérables) contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur cycle de vie. » (ISPA, 2018).
- **Expansion verticale** : la valeur de l'aide ou la durée d'un programme de protection sociale augmente temporairement pour tout ou partie des bénéficiaires (O'Brien et al., 2018a).

## ANNEXE IV – LISTE DE CONTACTS POUR LES ENTRETIENS AVEC DES INFORMATEURS/TRICES CLÉS

| Name                 | Institution                                       | Contact Information  |
|----------------------|---|--|
| Ric Goodman          | DAI   | <a href="mailto:Ric_Goodman@dai.com">Ric_Goodman@dai.com</a>                                     |
| Alexandra Barrantes  | Development Pathways                              | <a href="mailto:Abarrantes@developmentpathways.org.uk">Abarrantes@developmentpathways.org.uk</a> |
| Emily Henderson      | DFID  | <a href="mailto:E-Henderson@dfid.gov.uk">E-Henderson@dfid.gov.uk</a>                             |
| Massimo La Rosa      | ECHO  | <a href="mailto:Massimo.Larosa@echofield.eu">Massimo.Larosa@echofield.eu</a>                     |
| Michael Samson       | EPRI  | <a href="mailto:msamson@epri.org.za">msamson@epri.org.za</a>                                     |
| Natalia Winder-Rossi | FAO   | <a href="mailto:Natalia.winderrossi@fao.org">Natalia.winderrossi@fao.org</a>                     |
| Federico Spano       | FAO   | <a href="mailto:Federico.Spano@fao.org">Federico.Spano@fao.org</a>                               |
| Ana Ocampo           | FAO   | <a href="mailto:Ana.ocampo@fao.org">Ana.ocampo@fao.org</a>                                       |
| Calum Mclean         | Indépendant                                       | <a href="mailto:calum.mclean001@gmail.com">calum.mclean001@gmail.com</a>                         |
| Gabrielle Smith      | Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | <a href="mailto:gab_smithers@hotmail.com">gab_smithers@hotmail.com</a>                           |
| Cecile Cherrier      | UNICEF  | <a href="mailto:cecile.cherrier@gmail.com">cecile.cherrier@gmail.com</a>                         |
| Zehra Rizvi          | UNICEF  | <a href="mailto:f.zehrarizvi@gmail.com">f.zehrarizvi@gmail.com</a>                               |
| Valentina Barca      | Indépendante                                      | <a href="mailto:valentinabarca@gmail.com">valentinabarca@gmail.com</a>                           |
| Isabelle Pelly       | Indépendante                                      | <a href="mailto:isabelle.pelly@googlemail.com">isabelle.pelly@googlemail.com</a>                 |
| Helene Juillard      | Indépendante                                      | <a href="mailto:helene@keyaidconsulting.com">helene@keyaidconsulting.com</a>                     |
| Sarah Bailey         | Indépendante                                      | <a href="mailto:sarahbaileyk@gmail.com">sarahbaileyk@gmail.com</a>                               |
| Karin Seyfert        | Indépendante                                      | <a href="mailto:Karin.Seyfert@opml.co.uk">Karin.Seyfert@opml.co.uk</a>                           |
| Larissa Pelham       | Key Aid Consulting                                | <a href="mailto:larissa.pelham@oxfam.org">larissa.pelham@oxfam.org</a>                           |
| Emma Delo            | ODI/PAM   | <a href="mailto:EDelo@redcross.org.uk">EDelo@redcross.org.uk</a>                                 |
| Nupur Kukrety        | OPM   | <a href="mailto:nkukrety@unicef.org">nkukrety@unicef.org</a>                                     |
| Claire Mariani       | Oxfam   | <a href="mailto:cmariani@unicef.org">cmariani@unicef.org</a>                                     |
| Clare O'Brien        | Programme alimentaire mondial                     | <a href="mailto:clare.obrien@wfp.org">clare.obrien@wfp.org</a>                                   |
| Diana King           | Programme alimentaire mondial                     | <a href="mailto:Diana.king@wfp.org">Diana.king@wfp.org</a>                                       |



## ANNEXE V – ENGAGEMENTS ENVERS L'ASSOCIATION DES TRANSFERTS MONÉTAIRES HUMANITAIRES ET DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LES ACCORDS MULTILATÉRAUX DE HAUT NIVEAU

- **Sommet humanitaire mondial** : un communiqué conjoint transmis par plusieurs acteurs/trices du secteur de la protection sociale au Sommet humanitaire mondial déclare : « ... Associer la protection sociale et l'action humanitaire pourrait rapprocher le secteur du développement et le secteur humanitaire. » (Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (SPIAC-B) (2016)). <https://ipcig.org/pub/sites/default/files/SPIACBstatementWHS.pdf>
- **Grand Bargain** : dans le cadre du Sommet humanitaire mondial, les signataires du Grand Bargain ont remarqué que « lors de la fourniture de transferts monétaires (humanitaires), il est nécessaire, autant que possible et si cela est pertinent, d'utiliser des mécanismes locaux et nationaux comme le système de protection sociale, de les intégrer et de s'y aligner » (engagement 3), et que les organisations et bailleurs fournissant l'aide doivent s'engager à « augmenter la portée des programmes de protection sociale et consolider les systèmes et mécanismes d'adaptation nationaux et locaux afin de renforcer la résilience dans les contextes fragiles » (engagement 10). [https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand\\_bargain\\_final\\_22\\_may\\_final-2\\_0.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand_bargain_final_22_may_final-2_0.pdf)
- L'approche **Common Donor Approach for Humanitarian Cash Programming** stipule que « les bailleurs attendent des programmes en transferts monétaires qu'ils utilisent des mécanismes locaux et nationaux comme les systèmes de protection sociale, qu'ils les intègrent et qu'ils s'y alignent, autant que possible et si cela est pertinent. » (The Common Donor Approach for Humanitarian Cash Programming, 2019). <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/common-donor-approach-feb-19.pdf>
- **Les Objectifs de développement durable (ODD)** : le document final des ODD (Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030), reconnaît les impacts disproportionnés des chocs covariants sur les personnes les plus vulnérables. L'ODD 1 vise à éliminer la pauvreté (extrême) sous toutes ses formes d'ici 2030, notamment en assurant la protection sociale des personnes pauvres et vulnérables, l'augmentation de l'accès aux services de base et le soutien aux personnes touchées par des événements climatiques graves et d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux. La cible 1.3 (objectif 1) cherche à mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour toutes et tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et à faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. La cible 1.5 (objectif 1), qui concerne la protection sociale adaptative, vise à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et à réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité (Banque mondiale, 2018). <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg1>
- **Le document « New Way of Working » (nouvelle méthode de travail) signé par le secrétaire général et huit dirigeant-e-s de l'ONU lors du Sommet humanitaire mondial et soutenu par la Banque mondiale et l'IOM s'articule autour de trois objectifs** : 1) Renforcer, sans remplacer, les systèmes nationaux et locaux ; 2) Dépasser la division entre secteur humanitaire et secteur du développement en cherchant à atteindre des résultats collectifs, en se basant sur des avantages comparatifs et des objectifs à long terme ; 3) Anticiper les crises (ne pas attendre qu'elles se produisent) (OCHA, 2017). [www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/20170228%20NewWay%2013%20high%20res.pdf](http://www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/20170228%20NewWay%2013%20high%20res.pdf)
- Plusieurs engagements sur la situation des réfugié-e-s ont été ratifiés dans le cadre de la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants* (2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment pour « mettre au point des stratégies nationales concernant les réfugié-e-s dans le cadre des systèmes nationaux de protection sociale ». [www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A\\_RES\\_71\\_1.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_71_1.pdf)

## ANNEXE VI – VISUALISATION DÉCOMPOSÉE/VISUALISATION BASÉE SUR LA TYPOLOGIE DU CONTEXTE NATIONAL

### Visualisation décomposée

Seyfert et al. (2019) expliquent comment les diverses politiques et problématiques programmatiques à prendre en compte lors de l'association de l'aide humanitaire à la protection sociale peuvent être ventilées (le rapport se centre sur les contextes de déplacement et les réfugié-e-s, mais peut s'appliquer à d'autres contextes). Elles sont ensuite étudiées à l'aune du cadre d'OPM, qui permet d'évaluer le niveau d'intégration de chaque problématique, d'une faible intégration (système parallèle) à une intégration complète (orientée par les systèmes nationaux). L'objectif du rapport n'était pas de dépendre l'aide humanitaire et la protection sociale comme deux systèmes impénétrables, mais plutôt d'étudier chaque problématique séparément afin de mieux intégrer et aligner les deux approches.

|  | Système parallèle | Alignement | Ancrage sur un système existant | Orientée par les systèmes nationaux |
|--|-------------------|------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Financement  | ■                 |            |                                 |                                     |
| Cadres légaux et politiques  |                   | ■          |                                 |                                     |
| Définition des critères d'admissibilité et conditions d'éligibilité          |                   | ■          |                                 |                                     |
| Définition du type, du niveau, de la fréquence et de la durée des transferts |                   |            | ■                               |                                     |
| Gouvernance et coordination  |                   |            |                                 | ■                                   |
| Portée   | ■                 |            |                                 |                                     |
| Immatriculation  |                   | ■          |                                 |                                     |
| Inscription  | ■                 |            |                                 |                                     |
| Paiement   |                   |            | ■                               |                                     |
| Gestion des dossiers   |                   |            |                                 | ■                                   |
| Plaintes et appels   |                   |            |                                 | ■                                   |
| Protection   |                   |            | ■                               |                                     |
| Cartographie et analyse des vulnérabilités/suivi et évaluation               |                   | ■          |                                 |                                     |
| Gestion des informations   | ■                 |            |                                 |                                     |

Source – Seyfert et al., 2019.

## Scénarios nationaux

L'analyse ci-dessous est basée sur Winder Rossi et al. (2017) et résume plusieurs scénarios qui associent la maturité du système de protection sociale en place en fonction des capacités de l'État et sa flexibilité au moment de répondre aux chocs.

| No | Type de modèle de protection sociale   | Description   |
|----|--|---|
| 1  | <b>Système déficient ou fortement affaibli</b>   | Contexte dans lequel il n'existe aucun mécanisme officiel de protection sociale et/ou dans lequel les structures en place (officielles et non officielles) ont été détruites ou fortement affaiblies par des crises ou conflits.  |
| 2  | <b>Système d'assistance sociale émergent</b>   | Les composants initiaux d'un système de protection sociale sont mis en place et offrent un soutien à court ou moyen terme, notamment en matière de risques, de menaces et de crises graves. Toutefois, le système n'est pas encore développé de manière cohérente.                                      |
| 3  | <b>Système de protection sociale de l'État incapable de répondre à des crises répétées</b> | Un programme ou un système de protection sociale est en place et institutionnalisé au sein de la structure de l'État, mais il est rigide et peu flexible ou saturé, incapable de s'adapter aux besoins croissants en cas de choc ou de crise.   |
| 4  | <b>Système national de protection sociale peu réactif aux chocs</b>                        | Un programme ou un système de protection sociale est en place et repose sur une intervention forte de l'État (même s'il est financé par des bailleurs). Le système peut en partie répondre à des chocs prévisibles et étendre l'assistance aux ménages affectés et ayant droit à la protection sociale. |
| 5  | <b>Système national de protection sociale hautement réactif aux chocs</b>                  | Scénario idéal, dans lequel le système de protection sociale est institutionnalisé au sein des structures de l'État et préparé à répondre avec agilité et flexibilité à des chocs et stress prévisibles et imprévisibles.   |

Source : adapté de Winder-Rossi et al. (2017),

## ANNEXE VII – PROTECTION OU PROTECTION SOCIALE ?<sup>35</sup>

### De quoi s'agit-il ?

La protection est le devoir d'assurer la sécurité des personnes qui sont vulnérables à la violence, à la contrainte ou aux abus.

La protection sociale est « un ensemble de politiques et de programmes visant à protéger les populations (et en particulier les groupes vulnérables) contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur cycle de vie. » (ISPA, 2016).

### Est-ce un droit ? Qui en est responsable ?

La protection est un droit et une responsabilité légale. La responsabilité d'assurer la sécurité des personnes qui résident au sein de ses frontières est une responsabilité qui revient principalement à l'État. Lorsque l'État ne prend pas cela en charge ou n'est pas en mesure de le faire, des organisations nationales et internationales peuvent intervenir pour veiller à ce que ces obligations essentielles soient respectées, en effectuant un suivi et un reporting, en sensibilisant et en attirant l'attention sur les droits humains et en proposant un soutien technique et financier.

La protection sociale est souvent considérée comme un droit, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Femmes, filles, garçons et hommes ont un droit égal et inaliénable au respect de leurs besoins essentiels, pour une vie décente et digne. La protection sociale est donc une responsabilité de l'État envers ses citoyen-ne-s, mais elle est également fournie de manière non officielle par nombre d'acteurs et d'actrices différent-e-s, dont des membres de la communauté.

La protection comme la protection sociale mettent l'accent sur les risques d'atteinte à la protection et les vulnérabilités, mais la protection est axée sur la contrainte et la violence alors que la protection sociale se centre sur la vulnérabilité à la pauvreté et aux privations (mesurée de diverses façons). Les deux notions sont liées au bien-être et à la dignité. Une bonne compréhension des concepts de protection sociale et de protection permet l'autonomisation des personnes et groupes vulnérables pour qu'elles/ils puissent transformer les termes de la mobilisation pour vivre en toute sécurité et jouir de moyens de subsistance productifs.

### Quelle est leur priorité ?

La protection est fortement centrée sur les violences basées sur le genre, la protection de l'enfance, les droits des réfugié-e-s ou des personnes apatrides et les droits des minorités et des groupes marginalisés. La protection est un objectif central de toute l'action humanitaire. Elle aide les personnes concernées à **rester à l'abri de la violence, de la contrainte et des abus** et permet de prendre des mesures pour prévenir et atténuer les risques, mais aussi restaurer le bien-être et la dignité des personnes affectées par la crise, en particulier les personnes les plus vulnérables. Elle permet également de veiller à ce que les préoccupations quant au risque de nuire ou en matière de protection dans les interventions humanitaires soient gérées, réduites ou atténuées.

La protection sociale formelle cherche à fournir un soutien suffisant, adéquat et prévisible pour prendre en charge les risques rencontrés tout au long du cycle de vie. Il est important de comprendre que les besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes changent à chaque étape de leur vie, tout comme les difficultés que ces groupes rencontrent.

Protection sociale et protection ne peuvent exister sans être soutenues par une structure et elles doivent être accompagnées d'un accès décent à l'éducation, aux soins de santé, à l'hygiène et à d'autres services essentiels, mais aussi d'actions anti-discrimination, de marchés du travail justes et de cadres législatifs.

<sup>35</sup> Cette annexe est largement inspirée des directives Protection or Social Protection d'Oxfam (Oxfam, à paraître).

## **Quel-le-s sont les programmes ou activités typiques de la protection et de la protection sociale ?**

Dans le secteur de la protection, on retrouve des programmes qui préviennent ou atténuent les violences basées sur le genre, qui réduisent les stratégies d'adaptation négatives et irréversibles (par exemple, les mariages précoces et forcés, les grossesses précoces et le recours au travail des enfants), qui préviennent les risques de violence et de contrainte et qui créent des espaces sûrs dans les contextes humanitaires ou soutiennent les personnes ayant été confrontées à ces violences.

La protection sociale officielle est principalement fournie par le biais de trois mécanismes : (i) assistance sociale (parfois appelée « filet social de sécurité ») – par exemple, distribution alimentaire, transferts monétaires, alimentation scolaire, travaux d'intérêt public (elle peut aussi inclure les services sociaux) ; (ii) assurance sociale – allocations de maternité, chômage, assurances santé, retraites ; et (iii) politiques actives du marché du travail. Comme nous l'avons fait remarquer, une grande partie de la protection sociale est fournie de manière non officielle, par des membres de la communauté, par un soutien réciproque et par le biais des réseaux de sociabilisation.

Plusieurs liens entre activités humanitaires et activités de protection sociale (comme décrites dans ce rapport) sont actuellement en cours d'étude : par exemple, l'association de l'assistance sociale aux transferts monétaires humanitaires, l'utilisation de structures de coordination et d'outils de ciblage communs, l'établissement de liens avec les systèmes d'alerte précoce, l'action précoce, la planification de la préparation, etc. Ces approches peuvent nous aider à mieux gérer les crises humanitaires et, dans certains cas, les mécanismes de réponse utilisés par les acteurs et actrices humanitaires (par exemple les transferts monétaires) peuvent être utilisés pour mettre en œuvre l'assistance sociale ou étendre, promouvoir ou adapter les systèmes de protection sociale existants.



## ANNEXE VIII – RESSOURCES IMPORTANTES

Au cours des dernières années, le nombre de publications pertinentes sur la réactivité aux chocs de la protection sociale a connu un rapide essor. La liste suivante indique certaines des plus importantes publications des dernières années (rapports de synthèse, boîtes à outils, études de cas, etc.)<sup>36</sup>. Pour obtenir des mises à jour régulières, devenez membre de la [communauté du site socialprotection.org](https://www.socialprotection.org) sur la [protection sociale en temps de crise](https://www.socialprotection.org).

| Intitulé et lien d'accès  | Type/fonction                        | Date | Institutions participantes  | Région ciblée, le cas échéant   |
|---|--------------------------------------|------|---|---------------------------------|
| Rapports de synthèse et boîtes à outils   |                                      |      |   |                                 |
| <a href="#">Climate resilience through social protection</a>  | Rapport de synthèse                  | 2019 | IIED  | Monde                           |
| <a href="#">Strengthening the capacity of ASEAN Member States to design and implement risk-informed and shock-responsive social protection systems for resilience</a> (Regional Synthesis Report)   | Rapport de synthèse régional         | 2019 | PAM, UNICEF, FAO, Union européenne et OPM   | Asie                            |
| Aligning Humanitarian Cash Assistance with National Social Safety Nets in Refugee Settings - Key Considerations and Learning <a href="#">ici</a> et cartographie associée des filets de sécurité pour les réfugié-e-s <a href="#">ici</a> | Document de référence/boîte à outils | 2019 | UNHCR   | Monde                           |
| Shock-Responsive Social Protection in Latin America and the Caribbean, <a href="#">rapport de synthèse</a> et <a href="#">vidéo</a>   | Rapport de synthèse régional, vidéo  | 2019 | PAM et OPM  | Amérique latine et Caraïbes     |
| <a href="#">Building Shock-Responsive National Social Protection Systems in the MENA region</a>   | Rapport de synthèse régional         | 2019 | UNICEF et Programme des Nations Unies pour le développement (International Policy Centre) | Moyen-Orient et Afrique du Nord |
| <a href="#">Social Protection across the Humanitarian-Development Nexus. A Game Changer in Supporting People through Crises</a>   | Document de référence/boîte à outils | 2019 | SPaN/Commission européenne  | Monde                           |

<sup>36</sup> Extraits de – [www.unicef.org/media/63846/file](https://www.unicef.org/media/63846/file)

| Intitulé et lien d'accès   | Type/fonction   | Date              | Institutions participantes  | Région ciblée, le cas échéant |
|--|---|-------------------|---|-------------------------------|
| <a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 1: Benefit Modalities</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 2: Targeting</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 3: Stakeholders</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 4: Operations</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 5: Integrated Financing</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 6 (manquante/à paraître)</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 7: Nutrition Security</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 8: Vulnerable Groups</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 9: Fragility</a><br><a href="#">SPaN Guidance - Operational Note 10: Forced Displacement</a> | Document de référence/boîte à outils (Remarque : accès à la communauté de SP.org requis – voir plus haut) | 2019              | SPaN/Commission européenne  | Monde                         |
| <a href="#">Building on government systems for shock preparedness and response: the role of social assistance data and information systems</a> , rapport accompagné d'une infographie et d'un webinaire  | Rapport de synthèse, infographie, webinaire   | 2019              | DFAT et OPM   | Monde                         |
| Social Protection: Delivering on Humanitarian Emergencies and Crises   | Document d'orientation  | 2018              | Commission européenne   | Monde                         |
| <a href="#">Human(itarian) Capital? Lessons on Better Connecting Humanitarian Assistance and Social Protection</a>   | Rapport de synthèse   | 2018              | PAM et Banque mondiale  | Monde                         |
| <a href="#">The Role of Cash Transfers in Social Protection, Humanitarian Response and Shock-Responsive Social Protection</a>  | Document de travail universitaire   | 2018              | IDS   | Monde                         |
| Six publications de référence (financement, systèmes d'information, systèmes de prestations, institutions, conception de programmes) pour le document d'orientation de la Banque mondiale à paraître sur une protection sociale adaptable  | Rapport de synthèse, note d'orientation   | Non publié (2018) | OPM et Banque mondiale  | Monde                         |
| <a href="#">Bridging Humanitarian Responses and Long-Term Development through Transformative Changes—Some Initial Reflections from the World Bank's Adaptive Social Protection Program in the Sahel</a> – article de revue accompagné de deux billets de blog de l'Itad - « <a href="#">Five key principles for Adaptive Social Protection programming</a> » et « <a href="#">Is my social protection programme 'shock-responsive' or 'adaptive'?</a> »  | Article de revue ; billets de blogs   | 2018              | Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et Itad, sur la base des travaux de la Banque mondiale sur le Sahel | Afrique                       |
| <a href="#">Shock Responsive Social Protection Systems Toolkit</a>   | Boîte à outils  | 2018              | DfID et OPM, avec le soutien de l'ODI et du CaLP  | Monde                         |



| Intitulé et lien d'accès  | Type/fonction   | Date | Institutions participantes                       | Région ciblée, le cas échéant          |
|---|---|------|--|--|
| <a href="#">Shock Responsive Social Protection Systems Synthesis Report</a> , rapport accompagné d'un <a href="#">webinaire</a> et d'une <a href="#">vidéo</a>  | Rapport de synthèse, webinaire, vidéo                       | 2018 | DfID et OPM, avec le soutien de l'ODI et du CaLP | Monde                                  |
| <a href="#">Evidence on Social Protection in Contexts of Fragility and Forced Displacement</a>  | Rapport de synthèse   | 2018 | UNICEF   | Monde                                  |
| <a href="#">Rapport de conférence final</a> et <a href="#">enregistrements en direct</a> de la Conférence internationale sur la protection sociale en contexte de fragilité et de déplacements forcés                         | Document d'orientation ; webinaire/enregistrement en direct | 2018 | Multipartite                                     | Monde                                  |
| <a href="#">Systèmes de protection sociale réactive aux crises : Revue de la littérature (2e édition)</a> – également en <a href="#">anglais</a>  | Analyse documentaire  | 2017 | DfID et OPM, avec le soutien de l'ODI et du CaLP | Monde                                  |
| <a href="#">Social protection and resilience. Supporting livelihoods in protracted crises and in fragile and humanitarian contexts</a>  | Document d'orientation                                      | 2017 | FAO  | Monde                                  |
| Étude sur la Protection Sociale Réactive aux Crises en Amérique Latine et dans les Caraïbes – <a href="#">Cadre théorique et analyse documentaire</a> (disponible en <a href="#">espagnol</a> et en <a href="#">anglais</a> ) | Analyse documentaire  | 2016 | PAM et OPM                                       | Amérique latine et Caraïbes            |
| <a href="#">Travailler avec des filets sociaux basés sur des transferts monétaires dans des contextes humanitaires :Note d'orientation pour les acteurs humanitaires</a>  | Boîte à outils/orientations                                 | 2016 | CaLP   | Monde                                  |
| <a href="#">TOPIC GUIDE: Anticipating and responding to shocks: livelihoods and humanitarian responses</a>  | Boîte à outils/orientations                                 | 2015 | ODI  | Monde                                  |
| <a href="#">Responding to a crisis: the design and delivery of social protection</a>  | Rapport de synthèse   | 2014 | DFID et ODI                                      | Monde                                  |
| Shockwatch & Social Protection: <a href="#">Shock response readiness appraisal toolkit</a>  | Boîte à outils  | 2013 | DFID et ODI                                      | Monde                                  |
| Étude de cas de pays et autres publications   |   |      |  |  |
| <a href="#">Building resilience to climate change through social protection : Lessons from MGNREGS, India</a>   | Étude de cas  | 2019 | IIED   | Asie                                   |
| <a href="#">Approaches to Providing Cash Based Assistance in Protracted Crises : Lessons from Turkey</a>  | Étude de cas  | 2019 | UNICEF   | Moyen-Orient et Afrique du Nord/Europe |
| Malawi Shock Responsive Social Protection (SRSP) <a href="#">Case Study</a>   | Étude de cas  | 2019 | IDS et Irish Aid                                 | Afrique                                |





| Intitulé et lien d'accès  | Type/fonction        | Date      | Institutions participantes        | Région ciblée, le cas échéant          |
|---|----------------------|-----------|-----------------------------------|--|
| Étude de cas du SPaN sur le Yémen, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>  | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Moyen-Orient et Afrique du Nord        |
| Étude de cas du SPaN sur l'Ouganda, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>   | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Afrique                                |
| Étude de cas du SPaN sur l'Éthiopie, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>  | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Afrique                                |
| Étude de cas du SPaN sur le Liban, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>  | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Moyen-Orient et Afrique du Nord        |
| Étude de cas du SPaN sur le Bangladesh, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>   | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Asie                                   |
| Étude de cas du SPaN sur l'Iraq, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>  | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Moyen-Orient et Afrique du Nord        |
| Étude de cas du SPaN sur le Kenya seulement disponible en <a href="#">anglais</a>   | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Afrique                                |
| Étude de cas du SPaN sur la Somalie, seulement disponible en <a href="#">anglais</a>  | Étude de cas         | 2019      | SPaN/Commission européenne        | Afrique                                |
| <a href="#">Podcast et étude de cas</a> sur le Mali   | Podcast/étude de cas | 2019      | SPaN/ECHO                         | Afrique                                |
| <a href="#">Evaluation</a> of the DG ECHO funded Emergency Social Safety Net (ESSN) in Turkey (également <a href="#">billet de blog</a> )       | Analyse              | 2019      | PAM, OPM et Development Analytics | Moyen-Orient et Afrique du Nord/Europe |
| The potential of Nepal's social security allowance schemes to support emergency flood response, seulement disponible en <a href="#">anglais</a> | Évaluation           | 2019      | UNICEF, DFID et ODI               | Asie                                   |
| Études de cas sur la Dominique, l'Équateur, le Guatemala, Haïti, le Pérou, la République dominicaine et El Salvador <a href="#">ici</a>         | Études de cas        | 2017-2019 | PAM et OPM                        | Amérique latine et Caraïbes            |
| Cash Transfers for Disaster Response: Lessons from Tropical Cyclone Winston (Fidji)   | Étude de cas         | 2018      | Australian National University    | Pacifique                              |
| <a href="#">Delivering social protection in the midst of conflict and crisis: The case of Yemen</a>   | Étude de cas         | 2018      | Banque mondiale                   | Moyen-Orient et Afrique du Nord        |
| <a href="#">How to Target Households in Adaptive Social Protection Systems? Evidence from Humanitarian and Development Approaches in Niger</a>  | Étude de cas         | 2018      | Banque mondiale                   | Afrique                                |



| Intitulé et lien d'accès  | Type/fonction | Date | Institutions participantes | Région ciblée, le cas échéant |
|---|---------------|------|----------------------------|-------------------------------|
| <a href="#">Webinaire</a> « Shock-responsive social protection in practice: perspectives from Kenya and Mozambique »  | Webinaire     | 2018 | DFID et OPM                | Afrique                       |
| <a href="#">Webinaire</a> « Shock-responsive social protection in practice: experiences in Pakistan and the Philippines »   | Webinaire     | 2018 | DFID et OPM                | Asie                          |
| <a href="#">Webinaire</a> « Managing Disaster Differently: Shock-Sensitive Social Protection in Malawi »  | Webinaire     | 2018 | GIZ                        | Afrique                       |
| Transferts Monétaires en Contextes Difficiles : Étude de cas sur les risques liés aux transferts monétaires au nord Mali - <a href="#">Rapport final</a> , également disponible en <a href="#">anglais</a>  | Étude de cas  | 2018 | CaLP                       | Afrique                       |
| Mali, disponible en <a href="#">anglais</a> et en <a href="#">français</a> , et <a href="#">note d'orientation</a>  | Étude de cas  | 2018 | DFID et OPM                | Afrique                       |
| Kyrgyzstan <a href="#">Supporting national social protection systems to respond to needs at times of crisis: lessons from Kyrgyzstan</a>  | Étude de cas  | 2017 | UNICEF                     | Asie                          |
| Lesotho, seulement disponible en <a href="#">anglais</a> , et <a href="#">note d'orientation</a>  | Étude de cas  | 2017 | DFID et OPM                | Afrique                       |
| Mozambique, seulement disponible en <a href="#">anglais</a> et en <a href="#">portugais</a> , et <a href="#">note d'orientation</a>   | Étude de cas  | 2017 | DFID et OPM                | Afrique                       |
| Sahel, disponible en <a href="#">anglais</a> et en <a href="#">français</a> , et <a href="#">note d'orientation</a> – étude de cas et note accompagnés d'un document de travail intitulé « <a href="#">Protection sociale réactive aux crises dans le Sahel : Perspectives communautaires</a> » également disponible en <a href="#">anglais</a> | Étude de cas  | 2017 | DFID et OPM                | Afrique                       |
| Pakistan, disponible en <a href="#">anglais</a> , et <a href="#">note d'orientation</a>   | Étude de cas  | 2017 | DFID et OPM                | Asie                          |
| Philippines, disponible en <a href="#">anglais</a> , et <a href="#">note d'orientation</a>  | Étude de cas  | 2017 | DFID et OPM                | Asie                          |

## ANNEXE IX – BIBLIOGRAPHIE

Abell, T., Chopra, A., Jacobs, A., McCormack, R., Smith, G. et Vir Gupta, A. 2018. *The State of the World's Cash Report*. Oxford : Cash Learning Partnership.

Agenda for Humanity. 2016. *The Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand\\_bargain\\_final\\_22\\_may\\_final-2\\_0.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/grand_bargain_final_22_may_final-2_0.pdf)

Béné, C., Godfrey-Wood, R., Newsham, A. et Davies, M. 2012. *Resilience: New Utopia or New Tyranny? Reflection about the Potentials and Limits of the Concept of Resilience in Relation to Vulnerability Reduction Programmes*. Document de travail n° 405 de l'IDS. Brighton : Institute of Development Studies.

Berens, J., Campo, S. et Howarth, C. 2019. *Data responsibility in humanitarian action: from principle to practice*. WP1688. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.wiltonpark.org.uk/wp-content/uploads/WP1688-Report-1.pdf](http://www.wiltonpark.org.uk/wp-content/uploads/WP1688-Report-1.pdf)

Browne, E. 2014. *Social protection, climate change adaptation and disaster risk reduction (Rapid Literature Review)*. Birmingham : GSDRC.

Brück, T., Cuesta, J., De Hoop, J., Gentilini, U. et Peterman, A. 2019. *Social Protection in Contexts of Fragility and Forced Displacement: Introduction to a Special Issue*. *The Journal of Development Studies* 55.1 : 1–6. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00220388.2019.1687882?needAccess=true](http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00220388.2019.1687882?needAccess=true)

Buchanan-Smith, M. et Maxwell, S. 1994. *Linking Relief and Development: An Introduction and Overview*. *Bulletin n° 25.4 de l'IDS*. Brighton : Institute of Development Studies.

Burns, J., Frize, J., Jaspars, S., Maxwell, D. et Young, H. 2011. *Targeting and Distribution in Complex Emergencies: Participatory Management of Humanitarian Food Assistance*. *Food Policy* 36.4 : 535–43.

Carpenter, S., Slater, R. et Mallett, R. 2012. *Social protection and basic services in fragile and conflict-affected situations: a global review of the evidence*. Document de travail n° 8. Londres : Secure Livelihoods Research Consortium.

Cash Learning Partnership (CaLP). 2017. *Glossaire des transferts monétaires*. Oxford : Cash Learning Partnership (CaLP).

Cherrier, C. 2014. *Transferts Monétaires et Résilience : Renforcer les liens entre transferts monétaires d'urgence et programmes nationaux de transferts sociaux dans le Sahel*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.calpnetwork.org/fr/publication/transferts-monetaires-et-resilience-renforcer-les-liens-entre-transferts-monetaires-durgence-et-programmes-nationaux-de-transferts-sociaux-dans-le-sahel-document-de-discussion/](http://www.calpnetwork.org/fr/publication/transferts-monetaires-et-resilience-renforcer-les-liens-entre-transferts-monetaires-durgence-et-programmes-nationaux-de-transferts-sociaux-dans-le-sahel-document-de-discussion/)

Cherrier, C., Rowe, G., Hobson, M. et Smith, G. 2019. *Social Protection across the Humanitarian-Development Nexus. A Game Changer in Supporting People through Crises*. *Série d'outils et de méthodes n° 26*. Bruxelles : Commission européenne.

Cherrier (à paraître). *Links with humanitarian cash transfers*. In E. Schüring et M. Loewe (édition), *Handbook on Social Protection Systems*. Cheltenham : Edward Elgar Publishing/Bonn : Université des sciences appliquées de Bonn-Rhein-Sieg.

Chirchir, R. et Farooq, S. 2016. *Single Registries and Social Registries: clarifying the terminological confusion*. *Pathways' Perspectives*

on social policy in international development, Numéro 23. Orpington : Development Pathways.

Cornelius, A., Béné, C. et Howland, F. 2018. *Is my social protection programme 'shock-responsive' or 'adaptive'?*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.braced.org/news/i/is-my-social-protection-programme-shock-responsive-or-adaptive/](http://www.braced.org/news/i/is-my-social-protection-programme-shock-responsive-or-adaptive/)

Davies, M., Guenther, B., Leavy, J., Mitchell, T. et T. Tanner. 2009. *Climate change adaptation, disaster risk reduction and social protection: Complementary roles in agriculture and rural growth*. Document de travail n° 320. Brighton : Institute of Development Studies (IDS).

- Denney, L. et Mallett, R. 2017. *Service delivery and state capacity: Findings from the Secure Livelihoods*. Londres : Secure Livelihoods Research Consortium.
- Development Initiatives. 2018. *Global Humanitarian Assistance Report 2017*. Londres : Development Initiatives.
- Development Initiatives. 2019. *Global Humanitarian Assistance Report 2018*. Royaume-Uni : Development Initiatives.
- Devereux, S. et Sabates-Wheeler, R. 2004. *Transformative social protection*. Document de travail n° 232 de l'IDS. Brighton : IDS.
- DFID. 2015a. *Humanitarian Guidance Note: Ageing and Disability in Humanitarian Response*. Londres : DFID.
- DFID. 2015b. *Disability Framework – One Year On Leaving No One Behind*. Londres : DFID.
- Gentilini, Ugo. 2016. *Sorting through the Hype: Exploring the Interface between Humanitarian Assistance and Safety Nets*. Banque mondiale, *Note de politique sur la protection sociale et le travail n° 19*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Gentilini, Ugo, Sarah Laughton et Clare O'Brien. 2018. *Human(Itarian) Capital? Lessons on Better Connecting Humanitarian Assistance and Social Protection*. PAM et Banque mondiale, *Document de réflexion sur la protection sociale et le travail n° 1802*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Gouvernement du Malawi/UNICEF. 2017. *Review of a Policy Decision - The Automatic Inclusion of Social Cash Transfer Programme Beneficiaries into the Food Emergency Response Caseload*. Lilongwe : Malawi
- Groce, N., Kett, M., Lang, R. et Trani, J-F. 2011. *Disability and Poverty: the need for a more nuanced understanding of implications for development policy and practice*. *Third World Quarterly* 32.8 : 1493–1513.
- Handicap International. 2015. *Disability in humanitarian context: Views from affected people and field organisations*. France : Handicap International.
- Harvey, P. et Pavanello, S. 2019. *Multi-Purpose Cash and Sectoral Outcomes: a Review of Evidence and Learning*. Genève : HCR.
- Harvey, P., Proudlock, K., Clay, E., Riley, B. et Jaspars, S. 2010. *Food aid and food assistance in emergency and transitional contexts: A review of current thinking*. Londres : Humanitarian Policy Group (HPG).
- HelpAge. 2012. *Older people in emergencies – identifying and reducing risks*. Londres : HelpAge.
- HelpAge. 2014. *Minimum Standards: including older people in disaster risk management*. Londres : HelpAge.
- Hoffman, J. Harvey, P., Haver, K. et Murphy, B. 2010. *Delivering Money – Cash Transfer Mechanisms in Emergencies*. Londres : Save the Children UK/Cash Learning Partnership (CaLP).
- Holmes, R. et Costella, C. avec la participation de Bailey, M., Kruczkiewicz, A., Poulter, R., Sharp, K. et Scott, L. 2017. *Towards A Shock Sensitive Social Protection System for Malawi*. Londres : ODI et La Haye : Red Cross Climate Centre.
- Holmes, R., Jones, N. et Domingo, P. 2019. *The politics of gender-responsive social protection*. *ODI Working and discussion papers*. Londres : ODI.
- Hosein, G. et Nyst, C. 2014. *An exploration of how development and humanitarian aid initiatives are enabling surveillance in developing countries*. Document de travail d'I&N [En ligne]. 2014/1.
- OIT. 2017. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019*. Genève : Organisation internationale du travail.
- GIEC. 2012. *Managing the risks of extreme events and disasters to advance climate change adaptation: a special report of Working Groups I and II of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge : Cambridge University Press.
- ISPA. 2018. *Codi Core Diagnostic Instrument - What Matters Guidance Note*. [EN LIGNE]. Disponible sur <https://ispatools.org/tools/CODI-What-Matters.pdf>.

- Kukrety, N. 2016. *Travailler avec des filets sociaux basés sur des transferts monétaires dans des contextes humanitaires : Note d'orientation pour les acteurs humanitaires*. Oxford : Cash Learning Partnership.
- Kuner, C. et Marelli, M. 2017. *Handbook On Data Protection In Humanitarian Action*. Genève : Comité international de la Croix-Rouge.
- Kidd, S., Gelders, B. et Bailey-Athias, D. 2017. *Exclusion by design: An assessment of the effectiveness of the proxy means test poverty targeting mechanism*. ESS – Document de travail n° 56. Genève : OIT/Development Pathways.
- Kidd, S., Wapling, L., Schjoedt, R. et Gelders, B. 2019. *Leaving No-one Behind: Building Inclusive Social Protection Systems for Persons with Disabilities*. Document de travail : février 2019. Kent : Development Pathways.
- Konyndyk, J. 2018. *Rethinking the Humanitarian Business Model*. Rapport du CGD, mai 2018. Washington, DC : Center for Global Development.
- Kukrety, N. 2016. *Travailler avec des filets sociaux basés sur des transferts monétaires dans des contextes humanitaires : Note d'orientation pour les acteurs humanitaires*. Oxford : Cash Learning Partnership.
- Kuriakose, A., Heltberg, R., Wiseman, W., Costella, C., Cipryk, R. et Cornelius, S. 2013. *Climate-Responsive Social Protection*. Document de réflexion n° 1210. Washington, DC : Banque mondiale.
- Longhurst, D. et Sabates-Wheeler, R. 2019. *Malawi Shock Responsive Social Protection (SRSP) Case Study*. Document de travail n° 528 de l'IDS. Brighton : IDS.
- Mishra, A. 2017. *Child Outcomes of Cash Transfer Programming. What works and what doesn't for children in humanitarian and development contexts*. Londres : Save the Children UK.
- Mitchell, A. 2018. *Harnessing Social Protection for Forcibly Displaced People – Conceptual Overview*. Genève : HCR.
- Mleinek, H. et Davis, M. 2012. *Disability and Social Protection in Indonesia*. Bonn : GIZ.
- Mont, D. 2010. *Social Protection and Disability*. In T. Barron et J. M. Ncube (édition), *Poverty and Disability* (pp. 317–39). Londres : Leonard Cheshire Disability.
- O'Brien, C., Holmes, R. et Scott, Z. avec la participation de Barca, V. 2018a. *Shock-Responsive Social Protection Systems Toolkit: Appraising the use of social protection in addressing large-scale shocks*, Oxford : Oxford Policy Management
- O'Brien, C., Scott, Z., Smith, G., Barca, V., Kardan, A., Holmes, R., Watson, C. et Congrave, J. 2018b. *Shock-Responsive Social Protection Systems Research: Synthesis Report*. Oxford : Oxford Policy Management.
- OCHA. 2017. *New Way of Working*. Genève : OCHA.
- Overseas Development Institute (2015). 2018. *Forecasting hazards, averting disasters - Implementing forecast-based early action at scale*. London, Royaume-Uni : Overseas Development Institute (2015).
- Overseas Development Institute et Centre for Global Development. 2015. *Doing Cash Differently – How Cash Transfers can Transform Humanitarian Aid. Report of the High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers*. Londres : Overseas Development Institute (ODI).
- Oxfam (à paraître). *Protection or Social Protection?* Oxford : Oxfam.
- Pearce, E. 2013. *Disability Inclusion in the Syrian Refugee Response in Lebanon*. New York : Women's Refugee Commission (WRC).
- Roelen, K., Devereux, S., Abdulai, A., Martorano, B., Palermo, T. et Ragno, L. 2017. *How to Make 'Cash Plus' Work: Linking Cash Transfers to Services and Sectors*. Document de travail d'Innocenti 2017-10. Florence : Centre de recherche UNICEF.
- Rammaciato, J. 2017. *Cash-based Transfers - Analytical Paper on WHS Self-Reporting on the Agenda for Humanity*. Rome : Programme alimentaire mondial
- Roelen, K., Longhurst, D. et Sabates-Wheeler, R. 2018. *The Role of Cash Transfers in Social Protection, Humanitarian Response and Shock-Responsive Social Protection*. Document de travail n° 517 de l'IDS. Brighton : IDS.

- Rohwerder, B. 2018. *Disability Stigma in Developing Countries*. Rapport K4D Helpdesk. Brighton : Institute of Development Studies.
- Schnitzer, P. 2016. *How to Target Households in Adaptive Social Protection Systems? Relative Efficiency of Proxy Means Test and Household Economy Analysis in Niger*. Document de réflexion sur la protection sociale et le travail n° 1612. Washington : Banque mondiale.
- Seyfert, K., Barca, V., Gentilini, U., Luthria, M. et Abbady, S. 2019. *Unbundled: A framework for connecting safety nets and humanitarian assistance in refugee settings*. Document de réflexion de la Banque mondiale n° 1935. Washington : Groupe de la Banque mondiale.
- Sherwood, E. et Pearce, E. 2016. *Working to Improve Our Own Futures: Inclusion of Women and Girls with Disabilities in Humanitarian Action*. New York : WRC.
- The Sphere Association. 2018. *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*. Genève : The Sphere Association.
- SPIAC-B (Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale). 2019. *Collaborating for Policy Coherence and Development Impact*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---nylo/documents/genericdocument/wcms\\_618293.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---nylo/documents/genericdocument/wcms_618293.pdf)
- Steets, J., Binder, A., Derzsi-Horvath, A., Krüger, S. et Ruppert L. 2016. *Drivers and Inhibitors of Change in the Humanitarian System – Summary Report*. Berlin : GPPI.
- Le projet Sphère. 2011. *Le Projet Sphère – La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*. Genève : le projet Sphère.
- TRANSFORM (à paraître). *Shock Responsive Social Protection Systems – Manual for a Leadership and Transformation Curriculum On Building and Managing Social Protection Floors in Africa*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <http://socialprotection.org/institutions/transform>
- Ulrichs, M. et Sabates-Wheeler, R. 2018. *Social Protection and Humanitarian Response: What is the Scope for Integration?* Document de travail n° 516 de l'IDS. Brighton : IDS.
- HCR. 2019a. *Global Trends – Forced Displacement in 2018*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf](http://www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf)
- HCR. 2019b. *Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé*. Genève : HCR.
- UNICEF. 2018. *UNICEF Guidance on Risk-Informed Programming*. New York : UNICEF.
- UNICEF et PAM. 2018. *Operational Trial of a Vertical Expansion Malawi Social Cash Transfer Programme – CASE STUDY*. Malawi : UNICEF/PAM.
- Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR). 2017. *Terminologie*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.unisdr.org/we/inform/terminology#letter-d](http://www.unisdr.org/we/inform/terminology#letter-d).
- Venton, C., Fitzgibbon, C., Shitarek, T., Coulter, L. et Dooley, Olivia. 2012. *The Economics of Early Response and Disaster Resilience: Lessons from Kenya and Ethiopia*. Londres : DFID
- Vincent, K. et Cull, T. 2012. *Adaptive Social Protection – Making concepts a reality – Guidance notes for practitioners*. Brighton : Institute of Development Studies.
- Whitehead, J. 2013. *The Yemen Cash Transfer Programme – How Oxfam used social welfare fund lists and the Post Office system to distribute funds and rebuild donor trust*. Oxford : Oxfam.
- Wilton Park. 2019. *Data responsibility in humanitarian action: from principle to practice*. WP1688. Steyning : Wilton Park.
- Winder Rossi, N., Spano, F., Sabates-Wheeler, R. et Kohnstamm, S. 2017. *Social Protection and Resilience. Supporting Livelihoods in Protracted Crises and in Fragile and Humanitarian Contexts*. Énoncé de position de la FAO. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/IDS.
- Banque mondiale. 2015. *The State of Social Safety Nets 2015*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2017. *Strategic Collaboration between World Bank Group and World Food Programme Bridging Humanitarian Assistance and Social Protection Systems – MAURITANIA CASE STUDY*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2018. *The State of Social Safety Nets 2018*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2020. *Programme de protection sociale adaptative au Sahel*. [EN LIGNE]. Disponible à l'adresse : [www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund#5](http://www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund#5). [Dernier accès le 21/02/20].

Programme alimentaire mondial. 2006. *Targeting in Emergencies*. Note de politique du Conseil d'administration. Rome : Programme alimentaire mondial.

Programme alimentaire mondial. 2014. *Cash and Vouchers Manual – 2nd ed*. Rome : Programme alimentaire mondial (PAM).

Programme alimentaire mondial. 2019. *WFP'S Strategic Engagement On Adaptive Social Protection – A Case Study of WFP and World Bank Partnership in Mauritania*. Rome : Programme alimentaire mondial.

Sommet humanitaire mondial. 2016. *Commitments to Action*. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : [www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2017/Jul/WHS\\_commitment\\_to\\_Action\\_8September2016.pdf](http://www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2017/Jul/WHS_commitment_to_Action_8September2016.pdf)



The Cash Learning Partnership

La protection sociale et l'aide humanitaire sont toutes deux conçues pour aider à faire face à des chocs, et il est de plus en plus reconnu qu'il est utile de créer des ponts entre ces deux secteurs. Ces liens développent une pensée « en nexus » et sont maintenant intégrés dans les politiques de la plupart des principaux acteurs de l'humanitaire et du développement. Grâce à cela, une littérature conséquente sur la protection sociale adaptative et réactive aux chocs, ainsi que de nouvelles initiatives de financement, ont vu le jour. Une question reste toutefois à éclaircir : pourquoi est-il encore difficile de produire un changement, de manière systématique et à l'échelle pertinente ? Doit-on toujours rechercher ce changement ? Ce rapport étudie l'évolution de nos réflexions sur l'association de la protection sociale et des transferts monétaires humanitaires, en particulier par le biais de l'utilisation des transferts monétaires. Il met en lumière certaines des difficultés rencontrées par l'étude de plusieurs contextes nationaux et thématiques liées aux programmes, et identifie des points d'entrée clés pour développer ce travail, en mettant l'accent sur le renforcement de notre engagement collectif envers l'amélioration des résultats pour les personnes affectées par la crise. Cette recherche a été commanditée par le CaLP et entreprise par Humanitarian Outcomes, avec le soutien précieux du Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères.

Ce rapport a été commandité par le Cash Learning Partnership (CaLP) et a été financé par le Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères.

